



Société anonyme au capital de 2 779 188,40 euros
réparti en 55 583 768 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry
75013 Paris
428 859 052 RCS Paris

COMPTES CONSOLIDES
COMPTES INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2023

BILAN CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

		A la date du	
	Notes	31-déc-22	30-sept-23
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles		718	662
Immobilisations corporelles	8	63 621	56 774
Droits d'utilisation	7	44 275	39 146
Actifs financiers non-courants	9	8 791	16 624
Total actifs non courants		117 406	113 205
Actifs courants			
Clients et comptes rattachés	10.1	772	393
Subventions à recevoir	10.2	14 496	20 255
Autres actifs courants	10.3	9 078	8 488
Actifs financiers courants	11.1	7 907	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.2	89 789	67 358
Total actifs courants		122 043	96 494
Actifs détenus en vue d'être cédés	5	21 768	-
TOTAL DE L'ACTIF		261 216	209 700
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	15	2 955	3 492
Primes d'émission	15	583 122	473 325
Ecarts de conversion		(28 605)	(37 505)
Réserves		(333 365)	(304 994)
Résultat net, part du Groupe		(106 139)	(58 197)
Capitaux propres, part du Groupe		117 968	76 123
Intérêts minoritaires		7 973	-
Total capitaux propres		125 941	76 123
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	12	20 531	43 248
Dettes de loyer non courantes	12	49 358	43 816
Provisions non courantes	18	2 390	2 560
Total passifs non courants		72 279	89 625
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	12	5 088	5 058
Dettes de loyer courantes	12	7 872	8 203
Fournisseurs et comptes rattachés	12	21 456	20 476
Revenus différés et passifs sur contrat	14	59	117
Provisions courantes	18	477	946
Autre passifs courants	13	13 179	9 153
Total passifs courants		48 131	43 953
Passifs liés aux actifs détenus en vue d'être cédés	5	14 864	-
TOTAL DU PASSIF		261 216	209 700

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE CONDENSE (NON AUDITE)

En milliers de dollars, à l'exception des informations par actions

	Notes	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
		2022 *	2023
Revenus			
Chiffre d'affaires	4.1	3 147	472
Autres revenus	4.1	5 255	6 731
Total Revenus		8 402	7 203
Charges opérationnelles			
Coût des revenus	4.2	(1 081)	(570)
Frais de recherche et développement	4.2	(76 067)	(62 119)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(15 797)	(12 141)
Autres produits et charges opérationnels		649	(96)
Total charges opérationnelles		(92 297)	(74 926)
Résultat opérationnel		(83 894)	(67 723)
Produits financiers	4.4	15 158	37 960
Charges financières	4.4	(4 139)	(23 085)
Résultat financier		11 019	14 875
Impôt sur les bénéfices		-	(365)
Résultats des activités poursuivies		(72 875)	(53 213)
Résultats des activités destinées à être cédées		(12 601)	(10 377)
Résultat net de la période		(85 476)	(63 590)
Résultat net, part du Groupe		(79 326)	(58 197)
Résultat net, part des minoritaires		(6 150)	(5 393)
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)	17		
Résultat de base par action, part du Groupe (en dollars par action)		(1,74)	(1,07)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en dollars par action)		(1,74)	(1,07)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,14)	(0,09)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,14)	(0,09)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			
Base		45 511 626	54 231 943
Dilué		45 511 626	54 231 943

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Résultat net de la période	(85 476)	(63 590)
Gains et pertes actuariels	1 360	55
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	1 360	55
Ecart de conversion	(32 248)	1 620
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(32 248)	1 620
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	14 075	(1 012)
Résultat global	(102 289)	(62 927)
Résultat global, part du Groupe	(95 379)	(59 002)
Résultat global, part des minoritaires	(6 910)	(3 925)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
		2022 *	2023
Revenus			
Chiffre d'affaires	4.1	175	155
Autres revenus	4.1	1 704	1 489
Total Revenus		1 879	1 644
Charges opérationnelles			
Coût des revenus	4.2	(367)	(181)
Frais de recherche et développement	4.2	(23 837)	(18 894)
Frais administratifs et commerciaux	4.2	(4 903)	(3 227)
Autres produits et charges opérationnels		(125)	(12)
Total charges opérationnelles		(29 233)	(22 314)
Résultat opérationnel		(27 353)	(20 671)
Produits financiers	4.4	2 895	4 919
Charges financières	4.4	(1 088)	(1 624)
Résultat financier		1 807	3 295
Impôt sur les bénéfices		-	(106)
Résultats des activités poursuivies		(25 548)	(17 482)
Résultats des activités destinées à être cédées		(5 718)	0
Résultat net de la période		(31 265)	(17 482)
Résultat net, part du Groupe		(28 467)	(17 482)
Résultat net, part des minoritaires		(2 798)	(0)
Résultat net, part du Groupe par action (en dollars)	17		
Résultat de base par action, part du Groupe (en dollars par action)		(0,63)	(0,31)
Résultat dilué par action, part du Groupe (en dollars par action)		(0,63)	(0,31)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,06)	-
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du Groupe (en dollars par action)		(0,06)	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires			
Base		45 540 315	55 583 768
Dilué		45 540 315	55 583 768

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Résultat net de la période	(31 265)	(17 482)
Gains et pertes actuariels	142	97
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	142	97
Ecart de conversion	(11 934)	(652)
Contrats dérivés sur commodités	-	-
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(11 934)	(652)
Gains et pertes transférables des activités destinées à être cédées	5 739	221
Résultat global	(37 318)	(17 816)
Résultat global, part du Groupe	(34 133)	(17 829)
Résultat global, part des minoritaires	(3 185)	13

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE INTERMEDIAIRE (NON AUDITE)

En milliers de dollars

	Notes	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
		2022 *	2023
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Résultat net de la période		(85 476)	(63 590)
Résultat de la période des activités abandonnées		(12 601)	(10 377)
Résultat de la période des activités poursuivies		(72 875)	(53 213)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		-	-
Ajustements:		-	-
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		13 708	13 341
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		473	0
Charge / (produit) financier net		(11 019)	(14 875)
Income tax		-	365
Charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		5 656	612
Variation nette des provisions		33	679
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(460)	-
Gain de change (perte)		(591)	177
Interêts reçus / (payés)		650	2 277
Capacité d'autofinancement		(64 424)	(50 636)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(3 765)	499
Variation des créances de subvention et de CIR		(4 531)	(6 193)
Variation des dettes d'exploitation		1 496	(4 548)
Variation des produits constatés d'avance		128	59
Variation du besoin en fonds de roulement		(6 672)	(10 183)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		(71 095)	(60 819)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(15 129)	(3 645)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		(86 224)	(64 463)
		-	-
Opérations en capital		-	-
Cessions d'immobilisations incorporelles		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de Calyxt décomptabilisés (1)		-	(1 627)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8	(1 989)	(797)
Variation des actifs financiers non courants	9	152	489
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(2 031)	(1 936)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les destinées à être cédées		(567)	79
Variation de trésorerie sur investissements		(2 598)	(1 858)
		-	-
Opérations de financement		-	-
Augmentation de capital Collectis après déduction des coûts de transaction	15	(0)	23 614
Souscription d'emprunts et dettes financières	12	5 811	28 282
Remboursement d'emprunts et dettes financières	12	-	(3 831)
Intérêts versés sur dettes de financement		(180)	(229)
Paievements des dettes de loyer	12	(8 348)	(8 332)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		(2 717)	39 504
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées		8 904	1 781
Variation de trésorerie sur opérations de financement		6 187	41 285
Variation de la trésorerie nette		(82 635)	(25 036)
		-	-
Trésorerie nette au 1er janvier		185 636	93 216
Ecart de change sur trésorerie en devises		(5 352)	(822)
Trésorerie imputable aux activités destinées à être cédées		7 031	-
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		90 617	67 358
Trésorerie nette en fin de période	11	97 648	67 358

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

- (1) A la date de la perte de contrôle, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de Calyxt ont été décomptabilisés. Pour plus de lisibilité, cet impact est présenté dans les activités d'investissement séparément des flux de trésorerie provenant des activités abandonnées.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES (NON AUDITE)

En milliers de dollars, excepté les données liées au nombre d'actions

	Notes	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		
		Nombre d'actions	Montant					Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2022		45 484 310	2 945	934 696	(18 021)	(584 129)	(114 197)	221 293	15 181	236 474
Résultat net		-	-	-	-	-	(79 326)	(79 326)	(6 150)	(85 476)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	(17 412)	1 360	-	(16 053)	(760)	(16 813)
Résultat global		-	-	-	(17 412)	1 360	(79 326)	(95 379)	(6 910)	(102 289)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	(114 197)	114 197	-	-	-
Exercice d'option de souscription d'actions de Calyxt		-	-	-	-	1 399	-	1 399	1 334	2 733
Transactions avec les filiales		-	-	-	-	2 116	-	2 116	(2 116)	-
Exercice de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions Collectis		81 500	4	-	-	(4)	-	0	-	0
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	15	-	-	7 211	-	-	-	7 211	1 483	8 694
Autres mouvements		-	-	(362 861)	-	362 861	-	1	-	1
Solde au 30 septembre 2022		45 565 810	2 949	579 047	(35 434)	(330 595)	(79 326)	136 642	8 971	145 613
Solde au 1er janvier 2023		45 675 968	2 955	583 122	(28 605)	(333 365)	(106 139)	117 968	7 973	125 941
Résultat net		-	-	-	-	-	(58 197)	(58 197)	(5 393)	(63 590)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres		-	-	-	(859)	55	-	(805)	1 468	663
Résultat global		-	-	-	(859)	55	(58 197)	(59 002)	(3 925)	(62 927)
Affectation du résultat de l'exercice précédent		-	-	-	-	(106 139)	106 139	-	-	-
Augmentation de Capital Collectis (1)		9 907 800	537	24 536	-	-	-	25 073	-	25 073
Coûts de transaction liés aux augmentations de capital de Collectis (2)		-	-	(1 459)	-	-	-	(1 459)	-	(1 459)
Transactions entre actionnaires (3)		-	-	-	-	343	-	343	(343)	-
Perte de contrôle sur Calyxt (4)		-	-	-	-	-	-	-	(4 440)	(4 440)
Reclassement des autres éléments du résultat global suite à la déconsolidation de Calyxt (5)		-	-	-	(8 041)	(19)	-	(8 060)	-	(8 060)
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	15	-	-	1 400	-	-	-	1 400	852	2 252
Autres mouvements (6)		-	-	(134 273)	-	134 131	-	(142)	(117)	(259)
Solde au 30 septembre 2023		55 583 768	3 492	473 325	(37 505)	(304 994)	(58 197)	76 121	(0)	76 123

- (1) Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Collectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.
- (2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés au quatrième trimestre 2022 pour 0,6 million de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.
- (3) Les opérations entre actionnaires au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023 correspondent à la réduction du pourcentage de détention de Collectis dans Calyxt de 49,1% au 31 décembre 2022 à 48,0% au 31 mai 2023, sans changement de méthode de consolidation jusqu'au 31 mai 2023.

- (4) Le 31 mai 2023, Cibus a annoncé la clôture de la fusion (comme définie ci-après) avec Calyxt. En conséquence, Collectis a perdu le contrôle de calyxt et nous avons procédé à sa déconsolidation. L'impact net sur les capitaux propres totaux correspond à la décomptabilisation des intérêts minoritaires dans Calyxt pour 4,4 millions de dollars.
- (5) Nous avons reclassé à la date de la perte de contrôle les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt qui devraient être reclassés en résultat selon la norme IFRS 10.
- (6) Les autres mouvements comprennent principalement la réallocation de 134,0 millions de dollars de report à nouveau débiteur en prime d'émission, approuvée lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 juin 2023, conformément à la loi française. Cette transaction n'a aucun impact sur le total des capitaux propres, du résultat global, des actifs (y compris la trésorerie) et des passifs.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés condensés intermédiaires non audités.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES CONDENSES INTERMEDIAIRES 30 SEPTEMBRE 2023

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris.

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et de cellules progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos produits candidats UCART, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cellules cancéreuses. Nous sommes persuadés que l'immunothérapie basée sur des CARs est le domaine le plus prometteur de la recherche contre le cancer, représentant un nouveau paradigme pour le traitement contre le cancer. Nous créons des immunothérapies de prochaine génération qui sont basés sur les cellules CAR T aux gènes sélectivement modifiés. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous sommes persuadés que la production de cellules CAR T allogéniques va nous permettre de développer des produits rentables, « sur l'étagère » qui peuvent être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en ciblage génique nous permet également de développer des produits candidats dotés d'attributs supplémentaires de sécurité et d'efficacité, y compris des propriétés de contrôle conçues pour les empêcher d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer les traitements standards en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre focus sur l'immuno-oncologie, nous utilisons, à travers notre plateforme HEAL, nos technologies de modification ciblée des gènes pour développer les produits candidats HSC dans les maladies génétiques.

Collectis S.A, Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt, Inc jusqu'au 31 mai 2023, (ou « Calyxt ») sont parfois désignées le « Groupe », un groupe de sociétés consolidées.

Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a finalisé sa fusion inversée entièrement en actions avec Cibus Global, LLC (« Cibus Global ») (la « Fusions »). Dans le cadre de cette opération, chaque action ordinaire de Calyxt, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action, existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, d'une valeur nominale de 0,0001\$ par action (« classe A ») sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio d'échénage défini dans l'accord de le plan de fusion (l' « accord de fusion »). À la suite de la fusion le 1er juin 2023, la nouvelle entité opère sous le nom de Cibus Inc. (« Cibus »). La détention de Calyxt par Collectis a été réduite à 2,9% après cette transaction, qui a entraîné la perte de contrôle de Calyxt. Calyxt n'est donc plus consolidé depuis le 1er juin 2023.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 6 novembre 2023.

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en milliers de dollars américains. Voir note 2.2.

Les états financiers consolidés condensés pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023 sont établis conformément à la International Accounting Standard (« IAS ») 34 au rapport financier intermédiaire, telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés condensés des neuf mois clos le 30 septembre 2023 sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés condensés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à l'exception des nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes tel que décrit ci-dessous.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC).

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Nous appliquons les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2023, sans impact significatif sur les états financiers consolidés condensés intermédiaires :

- IFRS 17 Contrat d'assurance (comprenant l'amendement à IFRS 17 publié en juin 2020 et l'amendement à IFRS 17 – avec une application initiale à IFRS 17 et IFRS 9 – Informations comparables publiées en décembre 2021) publié en mai 2017 et applicable à partir du 1er janvier 2023
- Amendements à IAS 1 – Classification des dettes courantes et non courantes – Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 – Définition des Estimations Comptables (délivrées le 12 février 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 et énoncé de pratique sur les IFRS 2 – Informations à fournir sur les méthodes comptables (publiées en mars 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 – Impôt sur le résultat : Impôts Différés relatifs aux Actifs et Passifs provenant d'une Opération Unique (délivrées en mai 2021 et applicable à partir du 1er janvier 2023)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2024, comme précisé ci-dessous. Nous sommes en train d'évaluer si l'adoption de ces amendements et modifications aux normes aura un impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie :

- Amendements à IAS 1 - Classification des passifs (publiés en janvier 2020 et applicable à partir du 1er janvier 2024)
- Amendements à IAS 1 - Classification des dettes assorties de clauses restrictives (publiés en octobre 2022 et applicable à partir du 1er janvier 2024)
- Amendement à IFRS 16 - "clarifier la manière dont un vendeur-preneur évalue ultérieurement les transactions de vente et de cession-bail" (publié en septembre 2022 et applicable à partir du 1er janvier 2024)

Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Le 1er novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont conclu un accord de collaboration de recherche conjointe (" l'Accord de collaboration AZ "), et un accord d'investissement relatif à une prise de participation initiale de 80 millions de dollars (" l'Accord d'investissement initial AZ "), ainsi qu'un protocole d'accord non contraignant (le " Protocole d'accord AZ ", soumis à confirmation par les deux parties à l'issue d'un processus de consultation du comité d'entreprise de Collectis) relatif à une prise de participation supplémentaire de 140 millions de dollars (ensemble avec l'Accord de collaboration AZ, l'Accord d'investissement initial AZ et le Protocole d'accord AZ, les " Transactions AZ "). Dans le cadre des Transactions AZ, Collectis recevra les paiements suivants au quatrième trimestre 2023 (les "Paiements AZ du quatrième trimestre") qui ne sont pas soumis à des conditions suspensives (i) un paiement initial de 25 millions de dollars, conformément à l'Accord de Collaboration AZ, et (ii) 80 millions de dollars conformément à l'Accord d'Investissement Initial AZ.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 67,4 millions de dollars au 30 septembre 2023, et en prenant en compte les 105 millions de dollars provenant des Paiements AZ du quatrième trimestre et notre emprunt prévu de 15,0 millions d'euros au titre de la tranche B du contrat de financement de 40,0 millions d'euros avec la BEI, nous estimons disposer de ressources suffisantes pour poursuivre nos activités pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Notre analyse de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective impliquant des incertitudes et des résultats réels pouvant varier en fonction d'un certain nombre de facteurs. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer erronées, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement ou choisir de revoir notre stratégie afin d'étendre notre piste de trésorerie.

2.2 Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés condensés intermédiaires sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Collectis, à savoir l'euro. Nous pensons que cette présentation améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs résultats financiers en dollars.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars américains.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Périmètre de consolidation et intérêts minoritaires

Principes comptables

Nous contrôlons toutes les entités légales incluses dans la consolidation. Un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé aux rendements variables par son engagement vis-à-vis de l'entité et a la capacité d'affecter ces rendements de par son pouvoir sur l'entité. Le contrôle exige un pouvoir, une exposition à la variabilité des rendements et un lien entre les deux parties.

Pour avoir du pouvoir, l'investisseur doit avoir des droits existants qui lui donnent la capacité réelle de contrôler les activités pertinentes qui affectent notablement les rendements de l'entité.

Pour déterminer le contrôle, les droits de votes potentiels qui sont significatifs sont pris en considération.

La consolidation d'une filiale commence lorsque le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsque le Groupe perd le contrôle de sa filiale.

Tous les actifs et passifs intra-groupe, les capitaux propres, le revenu, les dépenses et les flux de trésorerie relatifs aux transactions entre les membres du Groupe sont intégralement éliminés en consolidation.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions de politique financière et opérationnelle, mais qu'il ne contrôle pas. L'influence notable est évaluée par le biais des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement reconnues à leur coût d'acquisition.

Les états financiers consolidés comprennent la part du Groupe dans le résultat global total des entreprises associées à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Si la part du Groupe dans les pertes excède sa participation, la valeur comptable des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa part dans les pertes futures, à moins qu'il n'ait une obligation légale ou implicite de supporter une partie des pertes futures ou d'effectuer des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

Note 3. Périmètre de consolidation

Entités consolidées

Au 30 septembre 2023, Collectis S.A. détient 100% de Collectis Inc. qui détient 100% de Collectis Biologics, Inc.

Pour les neuf mois clos au 30 septembre 2023, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc. et Calyxt jusqu'au 31 mai 2023, date de déconsolidation de Calyxt. Voir Entités non-consolidées ci-dessous.

Pour les neuf mois clos au 30 septembre 2022, le Groupe consolidé de sociétés (parfois appelé le « Groupe ») comprenait Collectis S.A., Collectis, Inc., Collectis Biologics Inc., et Calyxt.

Investissements dans des entreprises associées

Nous avons signé le 29 décembre 2022 un Contrat de Collaboration avec Primera Therapeutics, Inc. (« Primera »). Dans le cadre de cet accord, Primera et Collectis co-développeront une plateforme technologique pour l'ingénierie de l'ADN mitochondrial qui pourrait permettre de développer des thérapies efficaces pour les maladies mitochondriales.

Collectis apporte son expérience et son expertise en matière de recherche, de technologie, de fabrication et de développement clinique dans le domaine de l'édition de gènes. L'accord de collaboration accorde également à Primera le droit d'exercer une

option exclusive mondiale pour une licence de Collectis sur un maximum de cinq produits candidats développés dans le cadre de la collaboration. Si Primera exerce son option, Collectis serait éligible à des paiements d'étape et à des redevances sur les ventes nettes des produits développés dans le cadre de la collaboration.

Conformément à l'accord de collaboration conclu avec Primera Therapeutics, Inc. (Primera) le 29 décembre 2022, Collectis a signé le 17 mai 2023 un accord de souscription et un accord d'actionnariat et reçoit 234 570 actions ordinaires de Primera, représentant une participation de 19,0 % et 19,0 % des droits de vote de Primera à cette date, ainsi que le droit de désigner un membre du conseil d'administration de Primera.

Nous considérons que, depuis le 17 mai 2023, nous avons une influence notable sur Primera, comme définie par IAS 28, car, en plus des droits de vote, Collectis reçoit et occupe activement un siège au conseil d'administration de Primera et Collectis fournit à Primera l'accès à des informations techniques essentielles. Par conséquent, notre investissement dans Primera est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence à compter du 17 mai 2023.

Lors de la comptabilisation initiale, la participation dans une entreprise associée est comptabilisée au coût d'acquisition. Nous considérons que la meilleure estimation de la juste valeur de la contrepartie donnée à Primera est la juste valeur des actions de Primera reçues par Collectis. La juste valeur de l'investissement est immatérielle.

Au 30 septembre 2023, suite à l'augmentation de capital de Primera intervenue depuis le 17 mai 2023, nous détenons 17,0 % des actions et des droits de vote de Primera et considérons que nous continuons à exercer une influence notable sur Primera. Après avoir pris en compte la perte nette de Primera entre le 17 mai 2023 et le 30 septembre 2023 et appliqué notre taux de participation, la valeur de notre investissement demeure immatérielle. Nous n'avons aucune obligation légale ou contractuelle de supporter les pertes excédant notre part.

Compte tenu des montants non significatifs tant lors de la comptabilisation initiale qu'au 30 septembre 2023, nous ne présentons pas les investissements dans les entreprises associées sur une ligne spécifique de notre état consolidé de la situation financière ou de notre état consolidé des résultats. Notre part de la perte de Primera au 30 septembre 2023 a été comptabilisée dans les autres charges d'exploitation.

Entités non-consolidées

L'entité Calyxt était consolidée jusqu'au 31 mai 2023.

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global, LLC, d'entrer dans une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Calyxt étant l'entité survivante de l'opération, les actionnaires actuels de Cibus recevraient des actions ordinaires de Calyxt dans le cadre de la transaction. Le 13 janvier 2023, Calyxt, Calypso Merger Subsidiary, LLC, une société détenue à 100% par Calyxt, Cybus et d'autres parties, ont conclu un accord et un plan de fusion concernant cette transaction entièrement en actions (la fusion Calyxt). A l'issue de celle-ci, Collectis SA verrait sa participation diluée à environ 2,4% de l'entité fusionnée, entraînant une perte de contrôle sur Calyxt.

Dans ce contexte, depuis le 23 novembre 2022, et tant que le Groupe conserve le contrôle de Calyxt, les actifs et passifs de Calyxt sont présentés dans les états financiers en tant qu'actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente pour toutes les périodes présentées, conformément à la norme IFRS 5. Les états des opérations consolidées, les états du résultat global consolidé et les états des flux de trésorerie consolidés reflètent la présentation de Calyxt en tant qu'activité abandonnée pour toutes les périodes présentées, avec un retraitement des états de 2022.

Au 31 mai 2023, la participation de Collectis S.A. dans Calyxt s'élevait à 48,0%. Les droits de vote de Collectis continuaient de donner à la société le pouvoir de diriger les activités pertinentes de Calyxt et, par conséquent, Calyxt était toujours consolidée jusqu'au 31 mai 2023. Le 31 mai 2023, Calyxt, Inc. a officiellement fusionné avec Cibus Global, LLC. et le 1er juin 2023, l'entité est devenue Cibus, Inc.

Dans le cadre de la fusion, chaque action ordinaire de Calyxt existante et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, et Calyxt a émis environ 16 527 484 actions ordinaires de classe A pour les détenteurs d'unités de Cibus Global sur la base d'un ratio défini dans l'accord de fusion. La participation de Collectis dans Cibus a été réduite à 2,9 % le 1er juin 2023, entraînant la perte de contrôle de Collectis sur Cibus.

Le Groupe considère qu'il n'a plus le contrôle de Calyxt au 1er juin 2023. Par conséquent, Calyxt a été déconsolidée le 1er juin 2023. Les résultats de Calyxt sont inclus dans les résultats du Groupe jusqu'au 31 mai 2023 et continuent à être présentés en tant que résultat des activités abandonnées jusqu'à cette date.

A la date de déconsolidation, nous avons décomptabilisé les actifs et passifs de Calyxt ainsi que toute participation minoritaire dans Calyxt à leur valeur comptable. Nous avons comptabilisé la participation conservée dans Calyxt à sa juste valeur à la date de la perte de contrôle. Nous avons également reclassé en résultat les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à Calyxt qui devraient être reclassés selon les normes IFRS applicables.

A la date de la perte de contrôle, l'impact résumé de la déconsolidation de Calyxt sur les états financiers du Groupe est le suivant :

	<u>A la date du</u> <u>31-mai-23</u>
Actifs détenus en vue d'être cédés	(19 714)
Passifs liés à des actifs déenus en vue d'être cédés	21 980
Intérêts minoritaires	4 440
Actifs, passifs et capitaux décomptabilisés nets	6 706
Contrepartie reçue en trésorerie	-
Juste valeur de l'investissement	15 097
Contrepartie reçue	15 097
Profit issu de la déconsolidation	21 803

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, notre investissement dans Calyxt a été classé dans les actifs financiers non courants et évalué à sa juste valeur au 30 septembre 2023.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 50,9% de Calyxt au 31 décembre 2022 et une participation de 52,0% au 31 mai 2023. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt puis lors de la réalisation de l'offre subséquente de titres Calyxt et du programme ATM de Calyxt ainsi que par l'acquisition et l'exercice des attributions d'actions.

Le 1er juin 2023, Calyxt a été déconsolidé, nous avons donc décomptabilisé les intérêts minoritaires de Calyxt.

Depuis le 1er juin 2023, il n'y a plus d'intérêts minoritaires car le Groupe détient 100% d'intérêts de toutes les entités consolidées.

Note 4. Informations concernant le compte de résultat consolidé du Groupe

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits

4.1.1 Pour les 9 mois clos le 30 septembre

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Depuis la France	3 147	472
Depuis les USA	-	-
Chiffre d'affaires	3 147	472
Crédit d'Impôt Recherche	5 248	5 836
Subventions d'exploitation et autres	7	895
Autres revenus	5 255	6 731
Total revenus	8 402	7 203

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).*

La baisse du chiffre d'affaires en France entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 correspond à la reconnaissance de deux paiements d'étape pour 1,5 million de dollars en 2022 relatifs à l'accord avec Cytovia Therapeutics Inc (« Cytovia ») et la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Collectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option), tous deux en 2022, alors que le chiffre d'affaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 est principalement lié au contrat de collaboration de recherche et de licence exclusive avec Iovance.

L'augmentation des autres revenus de 1,5 million de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 correspond à l'augmentation du crédit impôt recherche pour 0,6 million de dollars, en raison d'une hausse des dépenses éligibles et à la

reconnaissance de la subvention BPI de 0,9 million de dollars dans le cadre d'un accord de subvention et d'avance remboursable signé avec Bpifrance ("BPI") pour soutenir partiellement un programme de R&D lié au produit UCART 20x22 de Cellectis.

Nous avons reçu le 19 juin 2023 une avance remboursable de 0,9 million de dollars de la BPI. Cette avance est désignée comme un prêt public d'après IAS 20. Ce prêt portant un taux d'intérêts inférieur au taux de marché, nous avons déterminé la juste valeur de ce prêt en utilisant ce taux de marché et reconnu la différence en subvention. La juste valeur au 19 juin était de 0,4 million de dollars, le montant de la subvention étant donc de 0,5 million de dollars. Nous avons reconnu la subvention de 0,5 million de dollars au compte de résultat de la période de neuf mois close le 30 septembre 2023, en plus de la subvention contractuelle de 0,3 million de dollars reconnue car l'ensemble des conditions contractuelles ont été remplies.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
	en milliers de dollars	
Reconnaissance des paiements initiaux	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration	2 496	-
Accords de collaboration	2 496	-
Produits de licences	419	386
Ventes de produits	232	86
Chiffre d'affaires	3 147	472

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La société n'a pas reconnu de revenu provenant d'accords de collaboration pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, alors que les autres revenus issus d'accords de collaboration pour les neuf mois clos au 30 septembre 2022 reflètent principalement (i) la reconnaissance de deux paiements d'étape d'après l'accord de Collaboration de Recherche et contrat de Licence de Cellectis avec Cytovia du 21 février 2021, amendé à plusieurs reprises (l'« Accord Cytovia ») pour 1,5 million de dollars et (ii) la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Cellectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option).

Les revenus liés aux produits de licences incluent les redevances perçues dans le cadre de nos différents accords de licence.

4.1.2 Pour les 3 mois clos le 30 septembre

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Depuis la France	175	155
Depuis les USA	-	-
Chiffre d'affaires	175	155
Crédit d'impôt Recherche	1 704	1 445
Subventions d'exploitation et autres (1)	(0)	43
Autres revenus	1 704	1 489
Total revenus	1 879	1 644

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La société n'a pas reconnu de revenu significatif provenant d'accords de collaboration pour les trois mois clos les 30 septembre 2023 ni 2022.

La diminution des autres revenus de 0,2 million de dollars entre les périodes de trois mois closes le 30 septembre 2022 et 2023 reflète principalement la diminution des dépenses éligibles au crédit impôt recherche.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Reconnaissance des paiements initiaux	-	-
Autres revenus issus d'accords de collaboration	(33)	-
Accords de collaboration	(33)	-
Produits de licences	143	122
Ventes de produits	66	33
Chiffre d'affaires	175	155

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).*

La société n'a pas reconnu de revenu significatif provenant d'accords de collaboration pour les trois mois clos le 30 septembre 2023 ni le 30 septembre 2022.

Les revenus liés aux produits de licences incluent des redevances perçues dans le cadre de nos différents contrats de licence.

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Pour les 9 mois clos le 30 septembre

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Coût des revenus		
Coût des biens vendus	-	-
Coût des redevances	(1 081)	(570)
Coût des revenus	(1 081)	(570)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Recherche et développement		
Salaires et charges sociales	(30 702)	(25 382)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	20	(174)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(3 943)	(131)
Charges de personnel	(34 624)	(25 686)
Achats et charges externes	(28 269)	(23 791)
Autres	(13 174)	(12 642)
Frais de recherche et développement	(76 067)	(62 119)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Frais administratifs et commerciaux		
Salaires et charges sociales	(4 592)	(4 485)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(41)	(80)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(1 713)	(482)
Charges de personnel	(6 347)	(5 047)
Achats et charges externes	(7 482)	(5 096)
Autres	(1 967)	(1 998)
Frais administratifs et commerciaux	(15 797)	(12 141)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Charges de personnel		
Salaires et charges sociales	(35 294)	(29 867)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(21)	(254)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(5 656)	(612)
Charges de personnel	(40 971)	(30 733)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Autres produits et charges opérationnels	649	(96)

**Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).*

La diminution du total des charges d'exploitation de 17,4 millions de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et les neuf mois clos le 30 septembre 2023 résulte principalement (i) d'une diminution de 7,4 millions de dollars des achats, charges externes et autres, en raison de la poursuite de l'internalisation des activités de fabrication et de contrôle qualité, (ii) d'une diminution de 5,4 millions de dollars des salaires en raison de la réduction des effectifs (iii) d'une diminution de 5,0 millions de dollars de la charge de rémunération basée sur des actions sans impact sur la trésorerie en raison de la révision de notre estimation d'atteinte de conditions de performance d'un plan et (iv) d'une diminution de 0,5 million de dollars des coûts de revenus en raison de la diminution des reconnaissances de paiements d'étape, partiellement compensées par (i) une augmentation des autres charges opérationnelles de 0,7 million de dollars relative à la reconnaissance d'un litige commercial et (ii) une augmentation de 0,2 million de dollars des charges sociales sur les attributions d'options d'achat d'actions en raison de départs additionnels en 2022.

4.2.2 Pour les 3 mois clos le 30 septembre

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Coût des revenus		
Coût des biens vendus	-	-
Coût des redevances	(367)	(181)
Coût des revenus	(367)	(181)

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Recherche et développement		
Salaires et charges sociales	(9 541)	(7 862)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(11)	8
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(809)	2 158
Charges de personnel	(10 361)	(5 697)
Achats et charges externes	(9 155)	(8 782)
Autres	(4 320)	(4 415)
Frais de recherche et développement	(23 837)	(18 894)

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Frais administratifs et commerciaux		
Salaires et charges sociales	(1 366)	(1 502)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(2)	1
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(521)	495
Charges de personnel	(1 888)	(1 006)
Achats et charges externes	(2 448)	(1 670)
Autres	(567)	(551)
Frais administratifs et commerciaux	(4 903)	(3 227)

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Charges de personnel		
Salaires et charges sociales	(10 907)	(9 364)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions	(13)	9
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(1 330)	2 653
Charges de personnel	(12 249)	(6 702)

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Autres produits et charges opérationnels	(125)	(12)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

La diminution du total des charges d'exploitation de 6,9 millions de dollars entre le trimestre clos le 30 septembre 2022 et le trimestre clos le 30 septembre 2023 résulte principalement (i) d'une diminution de 1,1 million de dollars des achats, charges externes et autres, en raison de la poursuite de l'internalisation des activités de fabrication et de contrôle qualité, (ii) d'une diminution de 1,5 million de dollars des salaires en raison de la réduction des effectifs (iii) d'une diminution de 4,0 millions de dollars de la charge de rémunération basée sur des actions sans impact sur la trésorerie en raison de la non-atteinte de certaines conditions de performance du plan d'attribution d'actions gratuites d'octobre 2020, (iv) d'une diminution de 0,2 million de dollars des coûts de revenus en raison de la diminution des reconnaissances de paiements d'étape et (v) d'une diminution de 0,1 million de dollars des autres charges opérationnelles.

4.3 Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de l'entreprise pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Au 30 septembre 2023, le CMDO de Collectis est composé des personnes suivantes :

- Le Directeur Général
- Le Vice-Président exécutif CMC, Production et Initiatives Stratégiques (anciennement Vice-Président responsable des initiatives stratégiques)
- Le Vice-Président Senior de la production aux Etats-Unis
- Le Directeur scientifique
- Le Directeur Financier
- La Directrice Juridique
- Le Directeur du Développement Commercial
- Le Directeur des Affaires Règlementaires et de la conformité pharmaceutique
- Le Directeur Médical
- La Directrice des Ressources Humaines

Jusqu'au 31 mai 2023, nous définissions nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- **Thérapeutique** : ce secteur est focalisé sur le développement (i) de produits candidats aux gènes sélectivement modifiés allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (UCART) dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des produits candidats cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (HSPC) dans d'autres indications thérapeutiques. Ces démarches sont basées sur notre technologie de base exclusive. Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Collectis S.A., Collectis, Inc. et Collectis Biologics, Inc. L'activité de holding de Collectis S.A. est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que les fonctions support.
- **Plantes** : ce secteur était focalisé sur l'utilisation de la plate-forme de technologie brevetée PlantSpring™ possédée par Calyxt pour modifier le métabolisme des plantes afin de produire des matériaux et des produits innovants, pour aider les clients à atteindre leurs objectifs de durabilité et leurs objectifs financiers. Calyxt envisageait de proposer ses offres de produits diversifiées principalement via son système de production exclusif BioFactory™. Ce secteur correspond à l'activité de notre filiale américaine détenue majoritairement, Calyxt, qui est actuellement basée à Roseville dans le Minnesota. Au 31 mai 2023, avant la fusion, nous détenions une participation de 48,0% dans Calyxt. Ce secteur est présenté comme actif détenu en vue de la vente au seulement jusqu'au 31 mai 2023 et au 31 décembre 2022 et comme activité abandonnée pour la période de neuf mois close les 30 septembre 2023 et 2022. Toutes les références à la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présentent les résultats de Calyxt sur une période de cinq mois du 1er janvier au 31 mai 2023.

Depuis le 1er juin 2023 et la déconsolidation de Calyxt, nous gérons notre activité selon un seul segment opérationnel et de reporting, le segment Thérapeutique.

4.4 Charges et produits financiers

4.4.1 Pour les 9 mois clos le 30 septembre

Produits et charges financiers	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	675	2 164
Gains de change	13 297	12 448
Gains sur évaluation de juste valeur	1 186	1 545
Autres produits financiers	-	21 803
Produits financiers	15 159	37 960
Intérêts sur les passifs financiers	(263)	(1 442)
Pertes de change	(1 311)	(5 182)
Perte sur évaluation de juste valeur	25	(13 021)
Intérêts sur les dettes de location	(2 590)	(2 319)
Autres charges financières	-	(1 121)
Charges financières	(4 140)	(23 085)
Résultat financier	11 019	14 875

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

L'augmentation des produits financiers de 22,8 millions de dollars, entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, est principalement due au profit lié à la déconsolidation de Calyxt de 21,8 millions de dollars, à l'augmentation des intérêts reçus sur nos investissements financiers de 1,5 million de dollars, un gain de 1,3 million de dollars de la juste valeur des BSA attribués à la BEI, un gain de 0,2 million de dollars de la juste valeur de nos valeurs mobilières de placement, partiellement compensés par une diminution du gain de change de 0,8 million de dollars (13,3 millions de dollars en 2022 contre 12,4 millions de dollars en 2023, dont 8,0 millions de dollars sont reclassés depuis les gains et pertes enregistrés en capitaux propres suite à la déconsolidation de Calyxt), et le gain de la juste valeur de la note convertible Cytovia de 1,2 million de dollars reconnue au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2022.

La hausse des charges financières de 18,9 millions de dollars, entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, est principalement attribuable à la perte de juste valeur de 6,2 millions de dollars de l'investissement dans Calyxt depuis la déconsolidation, la perte de la juste valeur de 6,8 millions de la note convertible Cytovia jusqu'à la date d'échéance du 30 juin 2023, l'augmentation de 1,1 million de dollars de la perte de crédit attendue de la créance Cytovia depuis le 30 juin 2023, la hausse de 3,9 millions de dollars des pertes de change (1,3 million de dollars en 2022 contre 5,2 millions de dollars en 2023), des intérêts d'emprunt BEI de 1,0 million de dollars, des intérêts de préfinancement du Crédit Impôt Recherche par la BPI de 0,2 million de dollars, partiellement compensés par une baisse de 0,3 million de dollars de la charge d'intérêts sur les contrats de location.

4.4.2 Pour les 3 mois clos le 30 septembre

Produits et charges financiers	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Revenus de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers	364	723
Gains de change	4 988	3 200
Gains sur évaluation de juste valeur	(2 456)	952
Autres produits financiers	-	44
Produits financiers	2 896	4 919
Intérêts sur les passifs financiers	(86)	(752)
Pertes de change	(434)	(2 904)
Perte sur évaluation de juste valeur	272	3 910
Intérêts sur les dettes de location	(842)	(759)
Autres charges financières	-	(1 120)
Charges financières	(1 090)	(1 624)
Résultat financier	1 806	3 295

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

L'augmentation du résultat financier net de 1,5 million de dollars entre les mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 est principalement due au gain de juste valeur de 3,9 millions de dollars de l'investissement dans Calyxt, au gain de 0,9 million de dollars de la juste valeur des BSA attribués à la BEI, une augmentation des intérêts générés par nos investissements financiers de 0,4 million de dollars, une perte de 2,5 millions de dollars de la juste valeur de la note convertible Cytovia reconnue au cours des trois mois clos le 30 septembre 2022, partiellement compensés par une augmentation des intérêts d'emprunt BEI de 0,5 million de dollars, une charge de 1,1 million de dollars due à l'augmentation de la perte de crédit attendue sur la créance Cytovia entre le 30 juin 2023 et le 30 septembre 2023, la baisse de 4,3 millions de dollars du gain de change et l'augmentation de 0,1 million de dollars des intérêts de préfinancement du Crédit Impôt Recherche par la BPI.

Note 5. Activités abandonnées

Actifs non-courants détenus en vue d'être cédés et groupes de cession

Conformément à la norme IFRS 5 Actifs non-courants en vue d'être cédés et activités abandonnées, les actifs non-courants (y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles) et les groupes de cession (un groupe d'actifs devant être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente et lorsque les conditions suivantes sont remplies : (i) la direction s'est engagée dans un plan de vente, (ii) l'actif ou le groupe à céder est disponible pour une vente immédiate, (iii) un programme actif de recherche d'un acheteur est initié, (iv) la vente est hautement probable dans les douze mois suivant la classification comme détenu en vue d'être cédé, (v) l'actif ou le groupe à céder est activement commercialisé à un prix de vente raisonnable par rapport à sa juste valeur, et (vi) les actions requises pour achever le plan indiquent qu'il est peu probable que ce plan de modifié de manière significative ou retiré.

Les actifs non-courants et les groupes de cession classés comme détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La dépréciation et l'amortissement de ces actifs cessent lorsqu'ils répondent aux critères de classification en tant qu'actifs non-courants détenus en vue d'être cédés.

Les actifs non-courants et les passifs liés classés comme détenus en vue d'être cédés sont présentés séparément dans l'état consolidé de la situation financière et sont considérés comme des éléments courants.

Activités abandonnées

Le Groupe classe en tant qu'activité abandonnée une composante du Groupe qui a été cédée, ou qui est classée comme détenue en vue d'être cédé, et qui i) représente une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ii) fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité ou une zone géographique majeure et distincte ; ou iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Les composantes du résultat après impôts des activités abandonnées et le gain ou la perte après impôts comptabilisé(e) lors de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente ou lors de la cession des actifs ou des groupes à céder constituant l'activité abandonnée seraient présentés comme un poste unique dans l'état du résultat global consolidé.

Les flux de trésorerie générés par les actifs ou les groupes destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée sont présentés sur une seule ligne avec chacune des catégories de flux de trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie.

Détails des activités abandonnées et groupes de cession :

Le 23 novembre 2022, Calyxt a reçu une lettre d'intention de Cibus Global LLC d'engager une fusion inversée avec Calyxt (Calyxt absorbant Cibus). Le 13 janvier 2023, Calyxt et Cibus ont signé un accord de fusion. Dans le cadre de l'accord de fusion, Collectis a signé un accord de vote avec Cibus pour voter en faveur et approuver toutes les transactions envisagées par l'accord de fusion, sous réserve des termes et conditions de celui-ci. L'exécution de l'opération est intervenue le 31 mai 2023 et effective le 1er juin 2023. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Calyxt Inc est devenu Cibus Inc suite à la finalisation de la fusion.

Le 31 mai 2023, Calyxt et Cibus ont fusionné et effectif au 1er juin 2023, l'entité opère sous le nom Cibus Inc. A l'issue de cette opération, Collectis S.A. détenait 2,9 % des parts de la société fusionnée, entraînant une perte de contrôle du Groupe sur Calyxt. Collectis S.A. détenait 479 264 actions de Calyxt sur un total de 997 745 avant la fusion (23 963 175 le 31 mars 2023, divisé par 10 après le premier regroupement d'actions en avril puis par 5 après le second regroupement en mai). Chaque action ordinaire de Calyxt et en circulation immédiatement avant la fusion est restée en circulation en tant qu'action ordinaire de classe A, sans conversion ni échange, Calyxt a émis environ 16 527 484 nouvelles actions ordinaires de classe A en faveur des actionnaires de Cibus Global, LLC.

Le Groupe considère que Calyxt représente une activité qui répond aux critères "détenus en vue de la vente" spécifiés dans la norme IFRS 5 au 23 novembre 2022 et jusqu'à la perte de contrôle et déconsolidation le 31 mai 2023. Dans ces états financiers, Calyxt est donc qualifiée d'activité détenue en vue d'être cédée au 31 décembre 2022, et en activité abandonnée pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2022 et 2023. Les tableaux faisant référence à la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présentent les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Calyxt ont été évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente depuis le 23 novembre 2022 jusqu'à décomptabilisation le 1er juin 2023. Aucun gain ni perte n'a été comptabilisé suite à cette évaluation.

Les résultats de Calyxt sont les suivants :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023 **
Total revenus	115	43
Total charges opérationnelles	(18 706)	(7 113)
Résultat Opérationnel	(18 591)	(7 070)
Résultat financier	5 990	(3 307)
Résultat Net des activités non poursuivies	(12 601)	(10 377)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

**La période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023.

Les résultats de Calyxt par action sont les suivants :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023 **
Résultat de base par action (\$/action) des activités non poursuivies	(0,14)	(0,09)
Résultat dilué par action (\$/action) des activités non poursuivies	(0,14)	(0,09)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

**La période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023.

Les flux de trésorerie nets engagés par Calyxt sont les suivants :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023 **
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation des activités destinées à être cédées	(15 129)	(3 645)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital des activités destinées à être cédées	(567)	79
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités destinées à être cédées	8 904	1 781
Variation de la trésorerie nette	(6 792)	(1 785)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

**La période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présente les résultats de Calyxt sur la période de cinq mois du 1er janvier 2023 au 31 mai 2023.

Les principaux postes d'actifs et passifs de Calyxt détenus en vue d'être cédés sont les suivants :

	A la date du		
	31-Dec-22	31-mai-23	30-sept.-23
Immobilisations incorporelles	697	697	-
Immobilisations corporelles	4 110	4 118	-
Droits d'utilisation	13 263	13 139	-
Autres actifs non-courants	-	-	-
Autres actifs courants	272	119	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 427	1 642	-
Total actifs détenus en vue d'être cédés	21 768	19 714	-
Dettes de loyer non courantes	13 387	13 140	-
Autre passifs non courants	-	-	-
Autres dettes financières courantes	267	5 647	-
Dettes de loyer courantes	463	406	-
Fournisseurs et comptes rattachés	747	2 567	-
Autre passifs courants	-	220	-
Total passifs liés à des actifs détenus en vue d'être cédés	14 864	21 980	-
Actifs nets détenus en vue d'être cédés	6 903	(2 266)	-

Note 6. Test de perte de valeur des actifs

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Cellectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes. Le secteur Plantes est classé en actifs détenus en vue d'être cédés jusqu'au 31 mai 2023.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT pour les périodes de neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 30 septembre 2023.

Les UGT relatives à notre secteur Plantes concernaient uniquement Calyxt. Depuis la déconsolidation de Calyxt le 1er juin 2023, notre investissement dans Cibus (anciennement Calyxt) est évalué à sa juste valeur, en fonction du cours de l'action Cibus au Nasdaq.

Au 1er juin 2023, il y a une seule Unité Génératrice de Trésorerie correspondant au segment Thérapeutique.

Note 7. Droits d'utilisation

Détail du droit d'utilisation

L'application de IFRS 16 « Contrats de location » a pour conséquence de comptabiliser un droit d'utilisation à l'actif et une dette de loyer au bilan.

La ventilation des actifs liés aux droits d'utilisation est la suivante :

	Location immobilière	Equipement	Total
	en milliers de dollars		
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	55 197	14 226	69 423
Acquisitions de droits d'utilisation	459	313	772
Cessions de droits d'utilisation	(2 420)	(166)	(2 586)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(4 055)	(3 038)	(7 093)
Effets de change	(2 042)	(361)	(2 404)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2022	47 138	10 974	58 112
Valeur brute comptable en fin de période	64 287	18 830	83 117
Amortissements et dépréciations cumulés	(17 148)	(7 856)	(25 005)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	33 666	10 608	44 275
Acquisitions de droits d'utilisation	881	96	977
Cessions de droits d'utilisation	(102)	-	(102)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(3 441)	(2 509)	(5 950)
Effets de change	(65)	12	(53)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2023	30 939	8 207	39 146
Valeur brute comptable en fin de période	50 147	17 802	67 949
Amortissements et dépréciations cumulés	(19 208)	(9 595)	(28 803)

Note 8. Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
	en milliers de dollars				
Valeur nette comptable au 1er janvier 2022	14 733	58 072	3 109	2 932	78 846
Acquisitions d'actifs corporels	47	275	325	1 918	2 565
Cessions d'actifs corporels	(0)	(174)	(83)	(347)	(604)
Reclassement	(1 386)	4 107	(14)	(2 721)	(14)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 464)	(5 872)	(492)	0	(7 828)
Effets de change	(1 475)	(472)	(119)	(140)	(2 206)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2022	10 454	55 935	2 727	1 642	70 759
Valeur brute comptable en fin de période	17 123	79 125	5 018	1 642	102 909
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 669)	(23 190)	(2 291)	-	(32 150)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2023	9 321	51 072	2 277	952	63 621
Acquisitions d'actifs corporels	-	27	17	836	880
Cessions d'actifs corporels	(173)	(153)	(1)	(1)	(328)
Reclassement	317	168	2	(486)	(0)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(1 437)	(5 388)	(523)	-	(7 347)
Effets de change	(34)	(4)	(1)	(14)	(53)
Valeur nette comptable au 30 septembre 2023	7 994	45 722	1 771	1 287	56 774
Valeur brute comptable en fin de période	17 762	72 801	4 917	1 233	96 714
Amortissements et dépréciations cumulés	(9 769)	(27 079)	(3 146)	54	(39 940)

Note 9. Actifs financiers non courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept-23
	en milliers de dollars	
Dépôt	1 216	784
Compte de trésorerie bloqué	4 716	4 656
Investissement dans des entités non consolidés	-	8 732
Autres actifs financiers non courants	2 859	2 452
Actifs financiers non courants	8 791	16 624

Au 30 septembre 2023, nos dépôts consistent en un dépôt de garantie pour nos locaux de Paris. La diminution de 0,4 million de dollars depuis le 31 décembre 2022 correspond au remboursement du dépôt de garantie d'un fournisseur.

Au 30 septembre 2023, nos comptes de trésorerie bloquée incluent 1,9 million de dollars relatifs à la location d'équipements à Raleigh, 2,6 millions de dollars relatifs à nos locaux de Raleigh et 0,2 million de dollars relatifs à nos locaux à New York.

Au 30 septembre 2023, nos autres actifs financiers non-courants correspondent aux loyers à percevoir dans le cadre de la sous-location partielle du bâtiment de Collectis à New York, débutée en juin 2022.

Suite à la déconsolidation de Calyxt, notre investissement dans Cibus (anciennement Calyxt) a été classé comme investissement dans des entités non consolidés et mesuré à sa juste valeur au 30 septembre 2023 pour 8,7 millions de dollars. Les actions Cibus détenues par Collectis sont listées sur le Nasdaq sous le symbole « CBUS » et ont été valorisées en utilisant le cours de 18,22 dollars au 30 septembre 2023.

Note 10. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

10.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept.-23
	en milliers de dollars	
Créances clients	772	393
Créances clients nettes	772	393

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Les créances clients au 30 septembre 2023 sont principalement liées à une créance auprès d'un partenaire licencié pour 0,3 million de dollars. La diminution entre le 31 décembre 2022 et le 30 septembre 2023 est principalement liée au paiement de la créance de 0,5 million de dollars relative à une extension du terme de la licence octroyée à un partenaire.

10.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept.-23
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	14 496	20 105
Autres subventions	-	150
Total	14 496	20 255

Au 30 septembre 2023, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 4,3 millions de dollars relatifs au crédit d'impôt recherche 2023 et 15,8 millions de dollars liés à des exercices antérieurs. Le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés aux Etats Unis.

En décembre 2018, un contrôle fiscal sur le crédit impôt recherche français a été initié sur les années 2014, 2015, 2016 et 2017. En janvier 2022, le tribunal administratif de Paris a donné raison à la demande de Collectis de recevoir les montants dus au titre de 2017 et 2018. En février 2022, ces montants ont été reçus, pour 0,8 million de dollars. Le 15 mars 2022, les autorités fiscales ont fait appel de cette décision auprès de la Cour d'Appel Administrative de Paris et demandé que cette décision soit retournée.

Le 8 mars 2023, nous avons signé un contrat de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités CMC connexes. Dans le cadre de cet accord, nous recevrons un financement total de 6,4 millions d'euros sous réserve de l'atteinte de certains jalons d'avancement de notre programme de R&D, dont 14,77% sous forme de subvention et 85,23% sous forme d'avance remboursable.

Le premier paiement de 1,0 million d'euros, correspondant au paiement d'avance à la signature du contrat, devint payable à la signature et fut reçu au cours des deuxième et troisième trimestres 2023. Le premier jalon, qui correspond au démarrage de l'étude clinique UCART 20x22, est atteint et le paiement correspondant de 1,9 million de dollars a été reçu au quatrième trimestre 2023. La portion de ces deux paiements correspondant à la subvention a été comptabilisée dans les autres revenus pour 0,3 million de dollars.

10.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept.-23
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 140	1 279
Charges constatées d'avance	6 233	6 906
Créances sociales et fiscales	1 166	46
Charges différées et autres actifs courants	538	258
Total autres actifs courants	9 078	8 488

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des neuf mois clos le 30 septembre 2023, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCART22 et UCART 20x22 pour lesquels les livraisons de produits et services sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2022 et au 30 septembre 2023, les créances fiscales et sociales comprennent principalement des charges sociales sur les frais de personnel. La diminution provient du remboursement obtenu des contributions patronales sur options de souscription.

Note 11. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2022	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	7 907	-	7 907
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	-	89 789
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	97 697	-	97 697

A la date du 30 septembre 2023	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
	en milliers de dollars		
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 358	-	67 358
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 358	-	67 358

11.1 Actifs financiers courants

Au 30 septembre 2023, il n'y a pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme ni d'autres actifs financiers courants.

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers courants comprenaient la note convertible de Cytovia, évaluée à sa juste valeur pour 7,9 millions de dollars. Il n'y avait pas de comptes de trésorerie bloqués à court-terme dans les actifs financiers courants, le seul compte de trésorerie bloqué à court-terme était constitué de dépôts pour garantir une cession-bail de mobilier et d'équipement de Calyxt pour 0,2 million de dollars, et était inclus dans les actifs détenus en vue d'être cédés.

Le 12 février 2021, nous avons conclu un accord de collaboration de recherche et de licence non exclusive avec Cytovia pour développer des cellules souches pluripotentes induites (iPSC) dérivées de cellules Natural Killer (NK) et des cellules CAR-NK éditées avec notre TALEN (l' " Accord Cytovia ").

Conformément à l'Accord Cytovia, tel qu'élargi en novembre 2021 pour inclure une nouvelle cible CAR et le développement en Chine par l'entité de coentreprise de Cytovia, CytoLynkx Therapeutics, Collectis était éligible pour recevoir un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars, si certaines conditions (les " Conditions Cytovia ") étaient remplies avant le 31 décembre 2021, ainsi qu'un paiement additionnel global pouvant atteindre 805 millions de dollars d'étapes de développement, de réglementation et de vente de la part de Cytovia. Collectis est également éligible pour recevoir des redevances à un chiffre sur les ventes nettes des produits commercialisés par Cytovia dans le cadre du partenariat. Collectis a également reçu une option pour participer à certains tours de financement futurs de Cytovia.

L'Accord Cytovia prévoyait un paiement initial en numéraire ou une participation au capital de Cytovia de 20 millions de dollars (la " Contrepartie initiale de la collaboration "), si certaines conditions étaient remplies avant le 31 décembre 2021. Lors de la signature de l'accord Cytovia, la société a enregistré une créance à recevoir et des revenus de licence connexes de 20 millions de dollars. Les conditions de Cytovia n'ayant pas été remplies au 31 décembre 2021, la note convertible a été convertie en créances au 31 décembre 2021. En avril 2022, dans le cadre de la conclusion par Cytovia d'un accord définitif de regroupement d'entreprises avec une Special Purpose Acquisition Company (" SPAC ") cotée en bourse, nous avons conclu un amendement à l'Accord Cytovia, en vertu duquel nous avons reçu une note convertible de 20 millions de dollars en paiement de la Contrepartie initiale de la collaboration. Les termes de la note convertible prévoyaient (i) la conversion en actions ordinaires de la société combinée à l'achèvement du regroupement d'entreprises ou, (ii) dans certaines circonstances, notre capacité à choisir d'être payé en espèces au plus tard le 31 décembre 2022.

La note modifiée et amendée prévoit une conversion automatique en actions ordinaires de Cytovia dans le cas de certaines transactions fondamentales en vertu desquelles Cytovia deviendrait une société cotée en bourse et une conversion au choix de Collectis dans le cadre de certaines autres transactions de financement, lors d'une vente de la société et à l'échéance finale. Dans chaque cas, cette conversion est soumise à un plafond de propriété de 9,9 %, le solde pouvant être émis sous la forme de bons de souscription préfinancés. Entre autres changements, la note modifiée et amendée augmente le taux d'intérêt applicable à la note à 10 % par an, sous réserve d'une majoration de 10 % en cas de survenance et de maintien d'un cas de défaut, prévoit le remboursement de 50 % de l'encours le 30 avril 2023 et reporte la date d'échéance finale pour le remboursement de l'encours restant au 30 septembre 2023. Le 30 avril 2023, nous avons signé un nouvel amendement afin que 100% de la note convertible soit due à l'échéance finale le 30 juin 2023.

A l'échéance le 30 juin 2023, nous n'avons pas choisi de convertir l'obligation convertible en actions de la série d'actions privilégiées de premier rang de Cytovia alors en circulation et, par conséquent, l'encours de l'obligation est automatiquement devenu exigible et payable en totalité en espèces par Cytovia pour un montant de 22,4 millions de dollars, qui comprend le principal de 20 millions de dollars et 2,4 millions de dollars d'intérêts courus et impayés depuis l'émission de la note convertible en avril 2022. Cytovia n'a pas payé ce montant, qui reste dû et payable, et la note à recevoir de Cytovia continue de produire des intérêts pendant la durée de ce défaut, avec application d'une majoration de 10 % des intérêts.

La créance relative à la note a été classée en actif financier évalué à sa juste valeur au compte de résultat au 30 septembre 2023. Le fait que Cytovia soit en défaut de paiement modifie significativement les flux de trésorerie associés à cet actif, principalement parce qu'il n'est plus remboursable qu'en trésorerie et non plus en actions de Cytovia. Nous considérons que les critères de décomptabilisation de cet actif financier sont remplis au 30 juin 2023 et nous avons donc décomptabilisé cet actif et comptabilisé un nouveau, sur la base de ses nouvelles caractéristiques.

Le nouvel actif est un actif financier payable uniquement en trésorerie, comprenant un principal et des intérêts. Nous avons l'intention de conserver cet actif jusqu'à ce qu'il soit remboursé par Cytovia. Le remboursement est dû lors de la comptabilisation initiale. Ce nouvel actif est donc classé comme un actif financier courant, initialement comptabilisé à sa juste valeur et ultérieurement évalué à son coût amorti.

Lors de la comptabilisation initiale, étant donné que ce nouvel actif peut être analysé comme un actif déprécié, nous avons inclus dans la juste valeur estimée de l'actif les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif.

Les pertes de crédit attendues ont été estimées sur la base d'estimations historiques et prospectives, y compris (i) nos négociations en cours avec Cytovia sur la restructuration de notre accord, et (ii) notre évaluation de la solvabilité de Cytovia sur la base de notre historique avec Cytovia et du marché actuel du financement de la biotechnologie, en particulier pour les entreprises travaillant sur les cellules souches pluripotentes. Sur la base de ces informations, nous avons élaboré des scénarios de recouvrement pour lesquels la perte attendue dans chaque scénario a été pondérée par la probabilité que le scénario se produise.

Compte tenu des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif, nous avons estimé la juste valeur de l'effet à recevoir de Cytovia à la date de comptabilisation initiale, à savoir le 30 juin 2023, à 1,1 million de dollars.

Compte tenu des nouveaux développements survenus depuis le 30 juin 2023, y compris la fin de nos négociations avec Cytovia concernant une restructuration de notre accord, les ressources et les options de financement de Cytovia et notre capacité à recouvrer la créance, nous avons réévalué les pertes de crédit attendues et comptabilisé une valeur comptable de l'effet à recevoir de Cytovia de 0,0 million de dollars au 30 septembre 2023.

Cela représente une perte nette de 7,9 millions de dollars pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2023, composée de l'impact de la décomptabilisation de l'actif initial et de la comptabilisation du nouvel actif le 30 juin 2023 pour 6,8 millions de dollars, et de l'impact de l'augmentation des pertes de crédit attendues depuis le 30 juin 2023 pour 1,1 million de dollars. Nous avons comptabilisé cette perte de 7,9 millions de dollars en résultat, dans les charges financières.

11.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept-23
	\$ in thousands	
Disponibilités	65 012	67 358
Valeurs mobilières de placement	13 578	-
Dépôts à terme	11 200	-
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 789	67 358

Les valeurs mobilières de placement produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts bancaires fixes ont des durées fixes inférieures à trois mois ou sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Note 12. Passifs financiers

12.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept-23
	en milliers de dollars	
Avances remboursables	-	424
Dettes de loyer	49 358	43 816
Prêt Garanti par l'Etat	13 569	9 806
Emprunt EIB	-	16 767
Obligations EIB	-	3 824
Autres dettes financières non courantes	6 962	12 427
Emprunts et dettes financières non courantes	69 889	87 064
Dettes de loyer	7 872	8 203
Prêt Garanti par l'Etat	4 972	4 934
Autres dettes financières courantes	116	124
Emprunts et dettes financières courantes	12 960	13 261
Fournisseurs et comptes rattachés	21 456	20 476
Autres passifs courants	13 179	9 153
Total passifs financiers	117 484	129 954

Au 30 septembre 2023, les autres passifs financiers non courants sont composés d'un emprunt de 1,1 million de dollars pour financer des aménagements dans nos locaux à New York, d'un préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche par BPI reçu en juin 2022 de 5,5 millions d'euros représentant un passif financier non courant de 5,9 millions de dollars, et d'un nouveau préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche par BPI reçu en août 2023 de 5,3 millions d'euros, représentant un passif financier

non courant de 5,6 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, les autres passifs financiers non courants étaient de même nature et de même montant, à l'exception du préfinancement du Crédit d'Impôt Recherche reçu en août 2023.

Prêt Garanti par l'Etat

Le Prêt Garanti par l'Etat ("PGE") correspond à l'obtention par Collectis d'un prêt de 18,5 millions d'euros (ou 20,1 millions de dollars au taux de clôture du 30 septembre 2023) auprès d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat ("PGE"). A l'initiative du gouvernement français pour soutenir les entreprises pendant la crise du COVID-19, le PGE est un emprunt bancaire avec un taux d'intérêt fixe allant de 0,31% à 3,35%. Après deux années de paiement des intérêts uniquement, l'emprunt est remboursé sur une période de 4 ans à compter de la date de prorogation demandé par la société. Le gouvernement français garantit 90% du capital emprunté. Au 30 septembre 2023, le passif courant lié au Prêt Garanti par l'Etat s'élève à 4,9 millions de dollars et le passif non courant s'élève à 9,8 millions de dollars.

Avance remboursable BPI

Le 8 mars 2023, nous avons signé un accord de subvention et d'avance remboursable avec BPI pour soutenir partiellement l'un de nos programmes de R&D qui correspond à UCART 20x22 et aux activités CMC connexes. Conformément à cet accord, nous avons reçu le 19 juin 2023 une avance remboursable de 0,9 million de dollars pour le premier versement.

Cette avance sera remboursée à BPI sur une période de 3 ans à compter du 31 mars 2028. Le montant remboursé sera égal au principal ajusté à la hausse par un effet d'actualisation au taux annuel de 3,04%, conformément au principe de la Commission européenne en matière d'aides d'Etat. Le montant de cet ajustement d'actualisation devrait être de 0,2 million de dollars et le montant total à rembourser de 1,0 million de dollars.

L'avance remboursable de BPI peut être analysée comme un prêt public tel que défini par l'IAS 20. Ce prêt étant assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché, nous évaluons la juste valeur du prêt en utilisant un taux d'intérêt du marché et nous comptabilisons la différence en subvention. Sur la base d'un taux de marché de 16,1% déterminé en utilisant la marge de crédit observée pour les prêts contractés par Collectis sur une durée comparable, nous avons évalué la juste valeur de ce prêt à 0,4 million de dollars, ce qui a donné lieu à une subvention de 0,5 million de dollars. Le prêt est par la suite évalué au coût amorti.

Emprunt Banque Européenne d'Investissement (« BEI »)

Le 28 décembre 2022, nous avons conclu un contrat de financement avec la BEI pour un montant pouvant aller jusqu'à 40,0 millions d'euros de prêts afin de soutenir nos activités de recherche et de développement pour faire progresser notre portefeuille de produits candidats de thérapie cellulaire allogénique en oncologie (les « activités de R&D »). Le contrat prévoit un financement en trois tranches, comme suit (i) une première tranche de 20,0 millions d'euros (« Tranche A »), (ii) une deuxième tranche de 15,0 millions d'euros (« Tranche B ») et (iii) une troisième tranche de 5,0 millions d'euros (« Tranche C »), chacune ne pouvant être libérée qu'en totalité. Chacune de nos filiales garantit nos obligations dans le cadre du contrat de financement. Le 30 mars 2023, la Société et la BEI ont conclu un accord de souscription de bons de souscription à émettre par Collectis SA, comme l'exige le contrat de financement.

Le 4 avril 2023, Collectis a annoncé la libération de la première tranche de 20 millions d'euros relative au contrat de financement avec la BEI. Le décaissement de la Tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " Bons de souscription de la Tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Collectis, et, au 4 avril 2022, chacune des conditions (i) et (ii) avait été satisfaite.

Le 28 mars 2023, la Société a émis 2 779 188 BSA de tranche A au profit de la BEI, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice des bons de souscription de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99% du prix moyen pondéré par le volume par action des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant leur émission. La tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur la tranche A seront payés en nature, seront capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et s'accumuleront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros le 17 avril 2023.

Chaque bon de souscription BEI donnera droit à une action ordinaire de la société en échange du prix d'exercice (sous réserve des ajustements et des dispositions anti-dilution applicables). Le prix d'exercice des bons de souscription BEI sera égal à 99 % du prix moyen pondéré par action de la Société au cours des trois derniers jours de bourse précédant leur émission. Les bons de souscription BEI relatifs à la tranche B et à la tranche C ne peuvent être émis que si la Société choisit de prélever ces tranches.

Les bons de souscription BEI expirent au vingtième anniversaire de leur date d'émission, date à laquelle les bons de souscription BEI non exercés seront automatiquement considérés comme nuls et non avenue. Tout bon de souscription BEI en circulation deviendra exerçable à la suite de la première des éventualités suivantes : (i) un changement de contrôle, (ii) la date d'échéance de la Tranche A, (iii) une offre publique d'achat approuvée par le conseil d'administration de la Société, (iv) une vente de la totalité ou de la quasi-totalité de certains actifs de Collectis et de ses filiales, (v) un événement de remboursement de la dette (c.-à-d. tout remboursement obligatoire en vertu de la Loi sur les faillites et l'insolvabilité), (vi) l'annulation de la dette de Collectis et de ses filiales. e. tout remboursement obligatoire en vertu du Contrat de financement ou tout paiement volontaire supérieur à 75% de toute Tranche) au titre d'une ou plusieurs Tranches, ou (vi) la réception d'une demande écrite de remboursement de la part de la BEI en lien avec un cas de défaut en vertu du Contrat de financement (chacun étant un " Événement d'exercice ").

Après tout événement d'exercice et jusqu'à l'expiration des bons de souscription BEI applicables, la BEI peut exercer une option de vente par laquelle elle peut exiger de la Société qu'elle rachète tout ou partie des bons de souscription BEI alors exerçables mais non encore exercés. L'exercice de cette option de vente se ferait à la juste valeur marchande des bons de souscription BEI, sous réserve d'un plafond égal au montant total en principal déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente.

En outre, dans le cas d'une offre publique d'achat émanant d'un tiers ou d'une vente de toutes les actions en circulation de la Société à une personne ou à un groupe de personnes agissant de concert, la Société, sous réserve de certaines conditions, notamment la vente par certains actionnaires de toutes leurs actions et autres titres, aura le droit de racheter la totalité, et pas moins que la totalité, des bons de souscription BEI, à un prix égal à la plus grande des deux valeurs suivantes : (a) 0,3 fois le montant déboursé par la BEI en vertu du contrat de financement au moment de l'exercice de l'option de vente, diminué de certains montants remboursés, au moment de l'exercice de l'option de vente. 3 fois le montant déboursé par la BEI au titre du contrat de financement, divisé par le nombre total de bons de souscription BEI émis (diminué du nombre de bons de souscription BEI exercés), et (b) la juste valeur marchande des bons de souscription BEI.

La Société dispose d'un droit de préemption pour racheter les bons de souscription BEI qui sont proposés à la vente à un tiers dans les mêmes conditions que l'offre de ce tiers, étant entendu que ce droit de préemption ne s'applique pas si la vente envisagée a lieu dans le cadre d'une offre publique d'achat lancée par un tiers.

Le contrat de financement et le contrat de bons de souscription sont des contrats distincts car leur maturité est différente et les bons de souscription sont transférables (sous réserve de certaines conditions). Par conséquent, les bons de souscription sont comptabilisés séparément du prêt.

Le prêt de 20,0 millions d'euros de la tranche A est classé comme un passif financier évalué au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, c'est-à-dire le 17 avril 2023, la juste valeur de ce prêt comprenait 0,3 million de dollars de coûts de transaction et la juste valeur de 5,2 millions de dollars des bons de souscription (voir ci-dessous Instruments dérivés), étant donné que les bons de souscription font partie de la contrepartie donnée à BEI. La juste valeur initiale du prêt est de 16,2 millions de dollars. Le prêt est ensuite évalué au coût amorti, le taux d'intérêt effectif du prêt étant de 13,4 %.

Instruments dérivés – Bons de souscription BEI

Les bons de souscription de la Tranche A émis en faveur de la BEI dans le cadre du décaissement de la tranche A sous la forme de 2 779 188 bons de souscription d'actions (" BSA ") sont des instruments dérivés.

En raison des termes et conditions de l'option de vente de la BEI, nous considérons que l'option de vente et les bons de la Tranche A doivent être traités comme un seul dérivé composé intégré.

En raison des termes et conditions de l'option d'achat de la Société, nous considérons qu'il est très peu probable que l'exercice de l'option d'achat ait lieu. En conséquence, l'option d'achat a été évaluée à zéro et n'est pas comptabilisée.

La règle "fixe pour fixe" de l'IAS 32, qui stipule que les dérivés doivent être classés en tant que capitaux propres s'ils ne peuvent être réglés que par la remise d'un nombre fixe d'actions en échange d'un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, n'est pas respectée car il existe une option de règlement qui peut aboutir à l'échange d'un nombre variable d'actions pour un prix variable dans le cas de l'exercice d'une option de vente.

Comme il ne s'agit pas d'instruments de capitaux propres, les bons de souscription de la Tranche A et l'option de vente qui y est attachée doivent être classés comme un passif financier et seront évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

La juste valeur des bons et de l'option de vente a été estimée en utilisant l'approche de Longstaff-Schwartz.

Cette approche est la plus appropriée pour estimer la valeur des options American (qui peuvent être exercées à tout moment à partir d'un événement d'exercice jusqu'à l'échéance) avec des conditions d'exercice complexes (BEI peut exercer les bons de souscription sur la base du prix au comptant de l'action Collectis ou exercer l'option de vente sur la base du prix moyen des actions sur 90 jours).

L'approche de Longstaff Schwartz est également basée sur la valeur du prix de l'action sous-jacente à la date d'évaluation, la volatilité observée du prix historique de l'action de la société et la durée de vie contractuelle des instruments.

Les hypothèses et les résultats de l'évaluation des bons sont détaillés dans les tableaux suivants :

	Warrants Tranche A
Date d'attribution *	4/17/2023
Date d'expiration	4/17/2043
Nombre d'options attribuées	2 779 188
Nombre d'actions exerçables par option	1
Prix d'exercice	1,92
Méthode d'évaluation	Longstaff Schwartz

**La date d'attribution retenue est la date de règlement de la Tranche A comme énoncé dans le contrat*

	Bons de souscription Tranche A	
	A la date du 17 avril 2023	A la date du 30 septembre 2023
Nombre d'options attribuées	2 779 188	2 779 188
Cours de l'action (en euros)	1,87	1,46
Durée de vie moyenne des options (en années)	20	19,55
Volatilité attendue	81,3%	64,9%
Plafond de l'option de vente (en milliers d'euros)	7 196	7 196
Taux sans risque	2,9%	3,3%
Dividendes attendus	0,0%	0,0%
Juste valeur par option (en euros par option)	1,73	1,30
Juste valeur en milliers de dollars	5 224	3 824

Nous avons conduit des analyses de sensibilité de la volatilité attendue. Comme les tableaux ci-dessous le montrent, la sensibilité de la juste valeur en fonction de la volatilité attendue est non significative :

A la date du 17 avril 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	5 261
Volatilité attendue	5 280
Volatilité attendue +5%	5 286

A la date du 30 septembre 2023	Juste valeur en milliers de dollars
Volatilité attendue -5%	3 732
Volatilité attendue	3 824
Volatilité attendue +5%	3 893

12.2 Échéancier des passifs financiers

A la date du 30 septembre 2023	Total	A la date du		
		< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Dettes de loyer	52 019	8 203	27 907	15 910
Autres dettes financières	48 306	5 058	21 876	21 372
Emprunts et dettes financières	100 325	13 261	49 783	37 281
Fournisseurs et comptes rattachés	20 476	20 476	-	-
Autres passifs courants	9 153	9 153	-	-
Total passifs financiers	129 954	42 890	49 783	37 281

Note 13. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept.-23
	en milliers de dollars	
TVA à payer	3 058	-
Provisions liées aux charges de personnel	9 421	8 024
Autres	700	1 130
Total autres passifs courants	13 179	9 153

Les provisions liées aux charges de personnel concernent principalement les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur stock-options.

La baisse des autres passifs courants de 4,0 millions de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 30 septembre 2023 est liée au paiement des primes annuelles 2022 et au paiement en 2023 de la TVA collectée en 2022 sur une facture d'étape adressée à notre client Servier.

Note 14. Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc-22	30-sept.-23
	en milliers de dollars	
Revenus différés et passifs sur contrats	59	117
Autres	0	-
Total produits constatés d'avance	59	117

Les revenus différés et passifs sur contrats ont augmenté de 0,1 million de dollars entre le 31 décembre 2022 et le 30 septembre 2023 et sont liés à la licence annuelle due dans le cadre du contrat de Collaboration de Recherche et d'Accord de Licence Exclusive signé le 30 décembre 2019 entre Collectis et Iovance Therapeutics, Inc. (« Iovance »).

Note 15. Evolution du capital social

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers de dollars			en dollars
Au 1er janvier 2022	2 945	934 696	45 484 310	0,05
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	4	-	81 500	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	7 211	-	-
Autres mouvements	-	(362 861)	-	-
Au 30 septembre 2022	2 949	579 047	45 565 810	0,05
Au 1er janvier 2023	2 955	583 122	45 675 968	0,05
Augmentation de capital (1)	537	24 536	9 907 800	-
Emission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	-	-	-	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	1 400	-	-
Coûts de transaction (2)	-	(1 459)	-	-
Autres mouvements (3)	-	(134 273)	-	-
Au 30 septembre 2023	3 492	473 325	55 583 768	0,05

Evolution du capital au cours de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023

- (1) Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, 9 907 800 actions ont été émises par voie d'augmentation de capital dans le cadre de l'offre d'American Depositary Shares (ADS) de Collectis close le 7 février 2023 pour un produit brut de 24,8 millions de dollars.
- (2) Ces coûts correspondent aux frais de transaction liés à l'augmentation de capital de février 2023, comptabilisés en réduction de la prime d'émission. Ces coûts s'ajoutent à ceux déjà enregistrés en 2022 pour 0,6 million de dollars. Le montant total des coûts de transaction de cette opération est de 2,0 millions de dollars.
- (3) Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2023, les actionnaires, conformément à la loi française, ont approuvé la réallocation de 134,0 millions de dollars de déficits reportables en prime d'émission. Cette transaction n'a aucun impact sur le total des capitaux propres, du résultat global, des actifs (y compris la trésorerie) et des passifs.

Note 16. Paiements fondés sur des actions

16.1 Détail des attributions d'actions Collectis S.A.

Les titulaires d'options de souscriptions et de bons de souscriptions d'actions peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription d'actions, nous estimons la juste valeur de chaque option à la date d'attribution ou à une autre date d'évaluation, le cas échéant, à l'aide d'un modèle d'évaluation des options Black-Scholes, qui nous oblige à formuler des hypothèses prédictives concernant la volatilité future du cours des actions, le comportement d'exercice des employés, le rendement des dividendes et le taux de déchéance. Nous estimons la volatilité future du cours de nos actions sur la base des cours de clôture historiques de Collectis sur la période prévue. Notre durée prévue représente la période pendant laquelle les options attribuées devraient être en cours, déterminée selon la méthode simplifiée. Le taux d'intérêt sans risque pour les périodes pendant la durée prévue des options est basé sur les titres de l'État français ayant des échéances similaires à la durée prévue des options en vigueur au moment de l'octroi. Nous n'avons jamais déclaré ni payé de dividendes et ne prévoyons pas actuellement d'en verser dans un avenir prévisible. Par conséquent, les dividendes attendus sont nuls. Le prix d'exercice des options peut être de 100 % ou plus de la juste valeur marchande à la date d'attribution et les options sont généralement acquises sur quatre ans après la date d'attribution. Les options expirent généralement dans les dix ans suivant la date d'attribution.

Options de souscription d'actions

La juste valeur des options de souscription d'actions attribuées et les hypothèses utilisées dans le modèle Black-Scholes pour la déterminer sont les suivantes :

	2022	2023
Juste valeur moyenne pondérée des options	1,31€	1,65€
Hypothèses :		
Taux d'actualisation	0,00% - 2,49%	2,45% - 2,75%
Nombre d'actions exerçables par option	1	1
Prix d'exercice	2,09€-7,22€	1,74€-3,17€
Juste valeur à la date d'attribution	1,91€-6,74€	1,70€-3,09€
Volatilité attendue	58,7% - 62,5%	63,7% - 64,4%
Durée de vie moyenne des bons	6,03 - 6,15	6,03 - 6,15
Conditions d'acquisition	Performance ou Service	Performance ou Service
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive

Suivi des options de souscription d'actions :

	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2021	7 566 679	24,78€	9 159 794	23,50€	5,3y
Attribuées	-	-	828 549	4,18€	
Exercées	-	-	0	0,00€	
Annulées	-	-	(1 201 079)	18,85€	
Au 31 décembre 2022	7 400 519	24,58€	8 787 264	22,31€	4,6y
Attribuées	-	-	1 835 411	2,86€	
Exercées	-	-	-	-	
Annulées	-	-	(74 611)	23,26€	
Au 30 septembre 2023	7 826 129	23,75€	10 548 064	18,92€	4,8y

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions associée s'établissait respectivement à 2,0 millions de dollars et à 2,0 millions de dollars sur les neuf mois clos au 30 septembre 2023 et 30 septembre 2022.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 1 417 321 options de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la période d'acquisition des options se situe sur une période de quatre ans et celles-ci sont soumises à des conditions de performance. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition pour les options se situe sur une période de quatre ans et sans conditions de performance.

Le 4 mai 2023, le Conseil d'Administration a attribué 358 100 options de souscription d'actions. Pour les membres de la direction, la période d'acquisition des options se situe sur une période de quatre ans et celles-ci sont soumises à des conditions de performance. Pour les autres bénéficiaires, la période d'acquisition pour les options se situe sur une période quatre ans et sans conditions de performance.

Le 26 juin 2023, le Conseil d'Administration a attribué 55 690 options de souscription d'actions. La période d'acquisition pour les options se situe sur une période de quatre ans et sans conditions de performance.

Bons de souscription d'actions

Aucun bon de souscription d'actions (ou « Bons de Souscriptions d'Actions » ou « BSA ») n'a été attribué au cours des périodes présentées.

Suivi des bons de souscription d'actions :

	Nombre de bons exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Durée de vie moyenne contractuelle restante (ans)
Au 31 décembre 2021	896 225	27,18€	896 225	27,18€	4,3
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	-	-	
Annulés	-	-	-	-	
Au 31 décembre 2022	896 225	27,18€	896 225	27,18€	3,3
Attribués	-	-	-	-	
Exercés	-	-	-	-	
Annulés	557 350	27,48€	557 350	27,48€	
Au 30 septembre 2023	338 875	26,69€	338 875	26,69€	2,7

Tous les bons de souscription d'action ayant vesté, il n'y a pas eu de charge liée aux rémunérations fondées sur des actions relative aux bons de souscription d'actions au cours des neuf mois clos au 30 septembre 2023 et 30 septembre 2022.

Les bons de souscription d'action devenus caducs durant l'exercice 2023 le sont principalement dû au fait que des administrateurs ont quitté leur fonction.

Actions gratuites

Les actions gratuites attribuées avant l'exercice 2018 sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivis d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les employés résidant à l'étranger.

Les actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2018 et jusqu'à 2021 sont soumises à une période d'acquisition d'un an suivie d'une période de conservation d'un an pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de deux ans pour les employés résidant à l'étranger. L'acquisition définitive des actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif de la Société en octobre 2020 est soumise à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Les actions gratuites attribuées à partir de 2021 sont soumises à une période d'acquisition de trois ans pour tous les salariés, étant précisé que les actions gratuites attribuées aux membres du comité exécutif sont soumises à des conditions de performance avec une période d'acquisition minimale de 3 ans.

Suivi des actions gratuites :

	Nombre d'actions gratuites pouvant être acquises	Juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution
En cours d'acquisition au 31 décembre 2021	922 701	14,15€
Attribuées	354 770	2,79€
Acquises	(191 658)	17,96€
Annulées	(176 700)	13,99€
En cours d'acquisition au 31 décembre 2022	909 113	11,18€
Attribuées	342 900	3,08€
Acquises	0	0,00€
Annulées	(51 347)	9,49€
En cours d'acquisition au 30 septembre 2023	1 200 666	8,94€

La juste valeur des actions gratuites correspond à la juste valeur de l'action à la date d'attribution.

Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls dans la détermination de la juste valeur.

La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions associée était de 3,7 millions de dollars pour les neuf mois clos au 30 septembre 2022 en comparaison d'une reprise de 1,4 million de dollars pour la période de neuf mois clos le 30 septembre 2023. Les actions gratuites attribuées le 14 octobre 2020 étaient conditionnées à 3 conditions de performance. L'une a été atteinte en 2022, résultant en l'acquisition d'un tiers des actions. Au 30 septembre 2023, notre estimation de l'atteinte des deux autres conditions a été revue, entraînant la reprise en compte de résultat de la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions associée pour 3,2 millions de dollars.

Le 24 janvier 2023, le Conseil d'Administration a attribué 340 750 actions gratuites. La période d'acquisition pour les actions est de trois ans et sans conditions de performance.

16.2 Détail des attributions d'actions Calyxt, Inc.

A la suite de la déconsolidation de Calyxt, la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions jusqu'au 31 mai 2023 a été catégorisée en activité abandonnée.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'options d'achat d'actions s'est élevée à 0,8 million de dollars, comparativement à une charge de 0,9 million de dollars en raison de l'expiration d'options pour les périodes des neuf mois clos le 30 septembre 2023 et 2022, respectivement.

La charge de rémunération à base d'actions liée aux attributions d'unités d'actions gratuites s'élevait à 0,5 million de dollars, contre une charge de 0,7 million de dollars pour les périodes des neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022 respectivement.

La charge de rémunération fondée sur des actions de performance s'élevait à 0,3 million de dollars, contre une charge de 0,3 million de dollars pour les périodes des neuf mois clos les 30 septembre 2023 et 2022 respectivement.

Note 17. Résultat par action

17.1 Pour les neuf mois clos le 30 septembre

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(79 326)	(58 197)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis des activités abandonnées (en milliers de dollars)	(6 451)	(4 984)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	45 511 626	54 231 943
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	45 511 626	54 231 943
Résultat net par action, part du Groupe (en dollars)		
Résultat de base par action, part du groupe (en dollars)	(1,74)	(1,07)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées, part du groupe (en dollars par action)	(0,14)	(0,09)
Résultat dilué par action, part du groupe (en dollars par action)	(1,74)	(1,07)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du groupe (en dollars par action)	(0,14)	(0,09)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Lorsque nous présentons une perte nette, nous utilisons, conformément aux IFRS, la moyenne pondérée des actions en circulation de base pour calculer la perte nette, part du Groupe diluée par action. Lorsque nous présentons un bénéfice net, conformément aux IFRS, nous utilisons la moyenne pondérée des actions en circulation diluée pour calculer le bénéfice net, part du Groupe dilué par action.

17.2 Pour les trois mois clos le 30 septembre

	Pour les trois mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(28 467)	(17 482)
Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis des activités abandonnées (en milliers de dollars)	(2 920)	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	45 540 315	55 583 768
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	45 540 315	55 583 768
Résultat net par action, part du Groupe (en dollars)		
Résultat de base par action, part du groupe (en dollars)	(0,63)	(0,31)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées, part du groupe (en dollars par action)	(0,06)	-
Résultat dilué par action, part du groupe (en dollars par action)	(0,63)	(0,31)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées, part du groupe (en dollars par action)	(0,06)	-

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées (Note 5).

Note 18. Provisions

	01/01/2023	Dotation	Reprise utilisée en milliers de dollars	Reprise non utilisée en milliers de dollars	Élément du résultat global	30/09/2023
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	2 390	246	-	-	(75)	2 560
Provisions pour litiges liés au personnel	234	50	(48)	(2)	(2)	232
Provisions pour litiges commerciaux	243	483	-	-	(12)	714
Total	2 867	778	(48)	(2)	(89)	3 506
Non courant	2 390	246	-	-	(75)	2 560
Courant	477	533	(48)	(2)	(14)	946

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, les dotations concernent principalement un litige commercial pour 0,5 million de dollars avec un cabinet d'avocats.

Note 19. Commitments

A la date du 30-sept.-23	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
	en milliers de dollars				
Contrats de licence et de collaboration	15 330	1 450	2 900	2 900	8 080
Contrats cliniques et de recherche	344	344	-	-	-
Contrats de licences IT	618	485	133	-	-
Autres contrats	-	-	-	-	-
Total	16 291	2 278	3 033	2 900	8 080

Engagements au titre des contrats de licence et de collaboration

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans le tableau ci-dessus.

Engagements au titre des contrats de recherche clinique

Nous avons signé des contrats de recherche clinique pour lesquels nous sommes dans l'obligation de payer pour des services rendus dans les années à venir en lien avec nos essais cliniques et nos projets de recherche translationnelle.

Engagements au titre de contrats de licences IT

Nous avons conclu un accord en lien avec l'acquisition de licences informatiques et avons l'obligation de payer des frais de licence.

Note 20. Événements postérieurs à la clôture

Le 1er novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont conclu (i) un accord de collaboration en matière de recherche conjointe (" l'Accord de collaboration "), (ii) un accord d'investissement portant sur un investissement initial de 80 millions de dollars

et (iii) un protocole d'accord portant sur un investissement supplémentaire de 140 millions de dollars (le "Protocole d'accord").

Dans le cadre de l'Accord de collaboration, 25 cibles génétiques ont été exclusivement réservées à AstraZeneca, à partir desquelles jusqu'à 10 produits candidats pourraient être explorés en vue de leur développement. AstraZeneca disposera d'une option pour une licence exclusive mondiale sur les produits candidats, à exercer avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché.

Selon l'Accord de collaboration, les coûts de recherche de Collectis seront financés par AstraZeneca et Collectis recevra un paiement initial de 25 millions de dollars. Collectis est également éligible à recevoir un paiement d'option pour procéder aux essais cliniques et des paiements d'étapes liés au développement, réglementaires et commerciaux, d'un montant total compris entre 70 millions de dollars et 220 millions de dollars, pour chacun des 10 produits candidats, ainsi que des redevances échelonnées sur les ventes.

Comme condition à la signature de l'Accord de collaboration, AstraZeneca a accepté de réaliser un investissement initial de 80 millions de dollars dans Collectis en souscrivant 16.000.000 d'actions ordinaires, au prix de 5,00 dollars par action (l'« Investissement Initial »). Les actions nouvelles sont émises au profit d'AstraZeneca par le conseil d'administration de Collectis sur le fondement de la 17ème résolution de l'assemblée générale des actionnaires de Collectis tenue le 27 juin 2023. A l'issue du règlement-livraison des actions nouvelles (prévu le 6 novembre 2023), AstraZeneca détiendra environ 22% du capital de la Société et 21% des droits de vote, aura le droit de proposer un censeur au conseil d'administration de Collectis, et aura le droit de participer au prorata aux futures offres d'actions ou autres titres de capital de Collectis.

En outre, le Protocole d'accord prévoit qu'AstraZeneca réalisera le cas échéant un investissement additionnel de 140 millions de dollars dans Collectis en souscrivant à deux catégories d'actions de préférence de Collectis nouvellement créées : 10.000.000 d'actions de préférence « de catégorie A » et 18.000.000 d'actions de préférence « de catégorie B », dans chaque cas au prix de 5,00 dollars par action (« l'Investissement Additionnel »). Jusqu'à leur conversion en actions ordinaires, les actions de préférence de « catégorie A » auraient un droit de vote simple mais ne seraient pas éligibles au droit de vote double bénéficiant aux actions ordinaires détenues sous la forme nominative pendant une durée minimale de deux ans, tandis que les actions de préférence de « catégorie B » seraient privées de droit de vote sauf sur toute décision ayant trait à la distribution de dividende ou de réserves. Les deux catégories d'actions de préférence bénéficieraient en outre, en cas de liquidation de la Société, d'un droit préférentiel à l'allocation du boni de liquidation éventuel (après le remboursement des créanciers de Collectis et de la valeur nominale de leurs actions à tous les actionnaires) et seraient convertibles en un même nombre d'actions ordinaires bénéficiant des mêmes droits que les autres actions ordinaires de la Société. Le Protocole d'accord n'est pas contraignant et l'Investissement Supplémentaire doit encore être confirmé par les deux parties à l'issue de la consultation du comité social et économique de Collectis. Dans l'hypothèse d'une telle confirmation, la réalisation de l'Investissement Additionnel serait par ailleurs soumise (i) à l'approbation des actionnaires de Collectis à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires votants, (ii) à l'approbation du ministère français de l'économie conformément à la réglementation française sur les investissements directs étrangers, et (iii) à certaines autres conditions habituelles de réalisation. Immédiatement après l'Investissement Additionnel, AstraZeneca détiendrait environ 44% du capital social et 30% des droits de vote de la Société (sur la base du nombre de droits de vote en circulation immédiatement après la réalisation de l'Investissement Initial), et aurait le droit de proposer deux administrateurs au conseil d'administration de Collectis. En outre, certaines décisions commerciales seraient soumises à l'approbation d'AstraZeneca, en ce compris, principalement, la liquidation de toute société du groupe Collectis, l'émission de titres de rang supérieur ou équivalent aux actions de préférence A et B, toute émission de titres de capital sans qu'il soit offert à AstraZeneca de souscrire sa quote-part proportionnelle (sous réserve des exceptions habituelles, incluant les émissions de titres d'intéressement au capital au profit des collaborateurs du groupe), tout versement dividendes, le remboursement anticipé des dettes du groupe, la cession d'actifs importants concernant des outils d'édition de gènes ou des capacités de production et la cession, le transfert, la licence ou le nantissement de certains droits de propriété intellectuelle importants.

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Vue d'ensemble

Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits basés sur le ciblage génique avec un portefeuille de produits candidats allogéniques chimériques avec des récepteurs T-Cells (« UCART ») correspondant à un antigène dans le domaine de l'immuno-oncologie et des produits candidats de cellules souches hématopoïétiques et progénitrices ciblées génétiquement (« HSPC ») dans d'autres indications thérapeutiques.

Nos candidats médicaments, basés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), visent à utiliser la puissance du système immunitaire afin de cibler et d'éradiquer les cancers. Nous estimons que l'immunothérapie basée sur les CAR, nouveau paradigme pour le traitement du cancer, est l'un des domaines les plus prometteurs en matière de recherche sur le cancer. Nous élaborons des immunothérapies innovantes basées sur des cellules CAR T ingénierées. Nos technologies d'ingénierie du génome nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques ; ainsi, ces cellules proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Nous estimons que la production allogénique de cellules CAR T devrait nous permettre de développer des produits rentables et prêts à être commercialisés, pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise dans le domaine de l'ingénierie du génome nous permet également de développer des candidats médicaments qui présentent des attributs de sécurité et d'efficacité accrus, notamment des propriétés de contrôle visant à les empêcher d'attaquer les tissus sains, à leur permettre de tolérer les traitements oncologiques standard et à les doter des éléments qui vont leur permettre de résister à des mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, au travers de notre plateforme HEAL, pour développer des produits candidats HSPC dans les maladies génétiques. HEAL est une nouvelle plateforme de ciblage génétique développée par Cellectis qui utilise le pouvoir de la technologie TALEN® pour permettre l'inactivation, une insertion et la correction des gènes hautement efficace dans les HSPC. A la date de ce rapport intermédiaire, Cellectis a annoncé des programmes pré-cliniques dans la drépanocytose, les maladies lysosomales et les immuno- déficiences primaires.

Nous menions nos opérations par le biais de deux segments d'activité, à savoir le secteur Thérapeutique et Plantes. Notre segment Thérapeutique se concentre principalement sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et des maladies monogéniques. Notre segment Plantes, exploité par le biais de notre filiale, Calyxt, Inc. détenue à 48,0% jusqu'au 31 mai 2023 se concentre sur l'ingénierie de solution biologique synthétique par le biais d'une plate-forme de technologie avancée PlantSpring™, en utilisant son propre système de production différencié BioFactory pour une base diversifiée de clients cible sur un groupe élargi de marché finaux. Suite à la finalisation de la transaction entre Cibus et Calyxt le 1er juin 2023, Cellectis ne détient plus le contrôle de Calyxt et Calyxt a été déconsolidé.

Depuis notre création au début de l'année 2000, nous avons consacré la quasi-totalité de nos ressources financières à la recherche et au développement. Actuellement, notre activité de recherche et développement se concentre principalement sur nos candidats médicaments d'immunothérapie à cellules CAR T et HSC, notamment pour la conduite et la préparation des études cliniques de nos candidats médicaments UCART, le soutien général et administratif de ces opérations et la protection de notre propriété intellectuelle.

Nous n'avons pas de produits thérapeutiques approuvés pour la vente et nous n'avons généré aucun revenu de la vente de produits thérapeutiques.

Au 30 septembre 2023, nous pouvions recevoir de potentiels paiements d'étapes de développement et commerciaux (i) de l'Accord de Licence Servier daté du 6 Mars 2019, tel que modifié le 4 Mars 2020 (le « Servier License Agreement ») allant jusqu'à 410 millions de dollars et (ii) de l'accord de licence signé le 7 mars 2019 entre Allogene Therapeutics, Inc. (« Allogene ») et Cellectis (l'« Accord de Licence Allogene ») allant jusqu'à 2,8 milliards de dollars. En vertu de l'Accord de Licence Allogene, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes mondiales annuelles de tous les produits commercialisés par Allogene qui contiennent ou incorporent, sont produits en utilisant ou sont couverts par notre propriété intellectuelle concédée sous licence à Allogene en vertu de l'Accord de Licence Allogene à un taux échelonné à un chiffre (dans le haut de la fourchette). En vertu de l'Accord de Licence Servier, nous sommes éligibles à recevoir des redevances sur les ventes nettes de produits commercialisés à un taux fixe à deux chiffres ainsi que des redevances à un taux à deux chiffres sur certains paiements d'étape de développement reçus par Servier. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons reçu 10 millions de dollars d'Allogene relativement à des paiements d'étape dans le cadre du contrat de licence d'Allogene.

Nous avons aussi conclu des accords de collaboration et de licence avec Iovance Biotherapeutics et Cytovia Therapeutics pour certaines utilisations de notre technologie TALEN.

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, aucun autre revenu n'a été enregistré en lien avec ces accords. Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2022, nous avons tiré tous nos revenus thérapeutiques des étapes franchies dans le cadre de notre collaboration avec Cytovia et des redevances sur les technologies sous licence.

Nous parrainons actuellement des études cliniques pour trois produits candidats de Collectis UCART sur huit sites pour l'étude AMELI-01, sur seize sites pour l'étude BALLI-01, et neuf sites pour NatHaLi-01 comme suit :

- L'étude AMELI-01, qui a remplacé la première étude clinique d'UCART123 sur l'AML, est un essai clinique ouvert de phase 1, à une seule branche et multicentrique conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART123 chez des patients atteints de rechute ou leucémie myéloïde aiguë réfractaire (LMA r/r). L'étude AMELI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :

- University of Texas, MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas)
- H. Lee Moffitt Cancer Center & Research Institute Hospital, Inc (Tampa, Florida),
- Dana-Farber / Partners CancerCare, Inc. (Boston, Massachusetts),
- Cornell University for and behalf of its Joan and Sanford I. Weill Medical College and the New York and Presbyterian Hospital (New York, New York),
- Northwestern University (Chicago, Illinois),
- the Regent of the University of California on behalf of its San Francisco Campus (San Francisco, California),
- The Trustee of University of Pennsylvania (Philadelphia, Pennsylvania) et
- Roswell Park Cancer Institute Corporation D/B/A Roswell Park Comprehensive Cancer Center (Buffalo, New York).

A la date de ce rapport intermédiaire, AMELI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement composé de Fludarabine , Cyclophosphamide et d'Alemtuzumab (FCA).

- L'étude AMELI-01 est un essai clinique multicentrique ouvert de phase 1/2, à une seule branche, conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART22 chez des patients atteints de leucémie aiguë lymphoblastique récidivante ou réfractaire (r/ r TOUT). L'étude BALLI-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :

- Memorial Sloan Kettering Cancer Center (New York, New York),
- the Children's Hospital of Philadelphia (Philadelphia, Pennsylvania),
- the University of Chicago (Chicago, Illinois),
- the University of Texas, MD Anderson Cancer Center (Houston, Texas),
- The Regents of the University of California on behalf of its Los Angeles campus (Los Angeles, California),
- Dana Farber/Mass General Brigham Cancer Care, Inc. (Boston, Massachusetts),
- Hôpital Saint-Louis AP-HP (Paris, France),
- Hôpital Robert Debré AP-HP (Paris, France),
- CHU de Nantes (Nantes, France),
- CHU Rennes (Rennes, France),
- Hospices Civils de Lyon (Lyon, France),
- Regents of the University of Colorado for and behalf of the University of Colorado Anschutz medical campus (Aurora, Colorado),
- Sarah Cannon Research Institute, LLC and St. David's South Austin Medical Center (Austin, Texas),
- Sarah Cannon Research Institute, LLC and TriStar Bone Marrow Transplant LLC (Nashville, Tennessee),
- Sarah Cannon Research Institute, LLC and HCA-HealthONE, LLC d/b/a Presbyterian/St. Luke's Medical Center (Denver, Colorado) et
- Sarah Cannon Research Institute LLC and Methodist Healthcare System of San Antonio, Ltd., LLP d/b/a Methodist Hospital (San Antonio).

A la date de ce rapport intermédiaire, BALLI-01 recrute actuellement des patients avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat UCART22 totalement produit en interne.

- L'étude NatHaLi-01 est un essai clinique multicentrique de phase 1/2a conçu pour évaluer l'innocuité, l'expansion, la persistance et les activités cliniques d'UCART20x22 chez des patients atteints de lymphome non hodgkinien à cellules B (LNH-B) récidivant ou réfractaire. L'étude NatHaLi-01 est actuellement ouverte au recrutement de patients à :

- Sarah Cannon Research Institute, LLC and St. David's Healthcare Partnership, LP., LLP d/b/a St. David's South Austin Medical Center (Austin, Texas),

- Dana-Farber/Mass General Brigham Cancer Care (Boston, Massachusetts),
- Hospices Civils de Lyon (Lyon, France),
- Clinica Universidad de Navarra (Pamplona, Spain),
- Hopital Saint-Louis AP-HP (Paris, France),
- Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (Montpellier, France),
- Rutgers, The State University (Piscataway, New Jersey),
- the University of Chicago (Chicago, Illinois), et
- H.U Virgen del Rocio and Andalusian Public Fondation for Health Research Management in Seville (Sevilla, Spain).

A la date de ce rapport intermédiaire, NatHaLi-01 recrute des patients à la dose 1 (DL1) avec un régime de pré-conditionnement FCA avec un produit candidat totalement produit en interne.

En plus de cela, nous évaluons trois nouveaux programmes précliniques UCART, comme suit :

- UCARTMESO, qui est un produit candidat allogénique à cellules CAR T pour la mésothéline qui exprime des cancers,
- UCARTMUC1, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAT T contre la mucine 1 exprimée dans les cancers épithéliaux,
- UCARTFAP, qui est un produit candidat allogénique à cellule CAR T les fibroblastes associés à des cancers dans le micro-environnement des tumeurs.

Mise à jour concernant les essais cliniques de nos partenaires :

- Servier et Allogene: programmes anti-CD19

Allogene continue de recruter des patients dans le cadre du premier essai clinique de phase 2 de CAR T allogénique de l'industrie avec ALLO-501A. Allogene a annoncé que l'essai ALPHA2 à un seul bras recrutera environ 100 patients atteints de lymphome à grandes cellules B r/r (LBCL) qui ont reçu au moins deux lignes de traitement antérieures et qui n'ont pas reçu de traitement anti-CD19 antérieur.

- Allogene: programmes anti-BCMA et anti-CD70

En avril 2023, Allogene a présenté les données intermédiaires de son étude de phase 1 TRAVERSE sur ALLO-316, son premier produit candidat de recherche pour les tumeurs solides, lors d'une présentation orale au congrès annuel de l'American Association for Cancer Research (AACR) en avril. L'étude d'escalade de dose en cours recrute des patients atteints d'un carcinome rénal avancé ou métastatique (RCC) qui ont progressé avec des traitements standards comprenant un inhibiteur de point de contrôle immunitaire et une thérapie ciblant le VEGF. Les données rapportées à ce jour proviennent principalement des cohortes DL1 et DL2. L'activité antitumorale a été principalement observée chez les patients dont les tumeurs exprimaient CD70 (N=10). Parmi les 18 patients évaluable pour l'efficacité, le taux de contrôle de la maladie (DCR) était de 89%. Chez les 10 patients dont les tumeurs exprimaient CD70, le taux de contrôle de la maladie était de 100 %, dont trois patients qui ont obtenu une rémission partielle (deux confirmés, un non confirmé). La réponse la plus longue a duré jusqu'au huitième mois. On a observé une tendance à un plus grand rétrécissement de la tumeur chez les patients présentant des niveaux plus élevés d'expression de CD70. Chez les patients évaluable sur le plan de la sécurité (N=19), ALLO-316 a montré un profil d'effets indésirables généralement cohérent avec les thérapies CAR T autologues.

Pour une analyse de nos besoins en fonds de roulement et de nos sources de financement, veuillez consulter la rubrique « Liquidité et ressources en capital » ci-dessous.

Faits marquants des neuf mois clos le 30 septembre 2023 :

Depuis le début de l'année 2023, Collectis a réalisé les événements clés suivants :

- Le 4 janvier 2023, Collectis a lancé un programme At-The-Market (ATM) sur le Nasdaq. Collectis a déposé un supplément de prospectus auprès de la Securities and Exchange Commission ("SEC"), en vertu duquel elle peut offrir et vendre aux investisseurs éligibles un montant brut maximum de 60,0 millions de dollars d'American Depositary Shares ("ADS"), représentant chacun une action ordinaire de Collectis, d'une valeur nominale de 0,05 euro par action, de temps à autre, dans le cadre de ventes considérées comme une "offre sur le marché" conformément aux termes d'un contrat de vente avec Jefferies LLC ("Jefferies"), agissant en tant qu'agent de vente. Le calendrier des ventes dépendra d'un certain nombre de facteurs. Le programme "at-the-market"

("ATM") est actuellement prévu pour être effectif jusqu'à l'expiration de la déclaration d'enregistrement existante, c'est-à-dire le 6 juillet 2025, à moins qu'il ne soit résilié avant cette date conformément à l'accord de vente ou que le montant maximum du programme n'ait été atteint. Les ADS et les actions ordinaires sous-jacentes seront émises par le biais d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce, telle que décidée par le conseil d'administration (le "Conseil") de Collectis le 15 décembre 2022 en vertu des 11ème et/ou 13ème résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 28 juin 2022 (ou toute résolution de substitution, adoptée le cas échéant), dans la limite d'un nombre maximum de 13 645 293 actions ordinaires (soit le maximum autorisé par les actionnaires pour chacune de ces résolutions). En conséquence de l'Offre complémentaire et de l'émission d'obligations à la BEI pour la Tranche A, nous ne prévoyons pas d'émettre d'actions supplémentaires dans le cadre de l'ATM avant la prochaine assemblée générale des actionnaires 2023.

- Le 7 février 2023, Collectis a annoncé le lancement d'une Offre complémentaire de 22 millions de dollars de ses ADS. Jefferies LLC et Barclays Capital Inc. (les "Preneurs fermes") agissent en tant que co-chefs de file pour le placement global. Le prix a été fixé le 2 février 2023 à 2,50 \$ par ADS. Le 7 février 2023, Collectis a annoncé l'exercice par les banques garantes de leur option (l'"Option") pour l'achat de 1 107 800 actions ordinaires supplémentaires (les "Actions ordinaires supplémentaires") de la Société à livrer sous la forme d'un total de 1 107 800 ADS (les "ADS supplémentaires"). En conséquence, le nombre total d'actions ordinaires émises sous forme d'ADS s'élève à 9 907 800 pour le Placement Global et l'exercice de l'Option, portant le produit brut à 24,8 millions de dollars. Le produit net total pour la société, après déduction des commissions de souscription et des frais de placement estimés, s'élève à environ 22,8 millions de dollars.
- Le 4 avril 2023, Collectis a annoncé le versement de la première tranche de 20 millions d'euros dans le cadre de l'Accord de Crédit conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Le décaissement de la tranche A était soumis, entre autres conditions, à (i) l'émission d'un nombre déterminé de bons de souscription au profit de la BEI (les " Bons de souscription de la tranche A ") et (ii) la réalisation de certaines étapes de développement clinique par un licencié de Collectis, et, au 4 avril 2023, chacune des conditions (i) et (ii) a été satisfaite. En particulier, le 28 mars 2023, la Société a émis 2 779 188 BSA de tranche A au profit d'EIB, conformément aux termes de la 11e résolution de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2022 et aux articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, représentant 5,0 % du capital social en circulation de la Société à leur date d'émission. Le prix d'exercice par action des BSA de la Tranche A est égal à 1,92 €, correspondant à 99 % du cours moyen de l'action pondéré par les volumes échangés des actions ordinaires de la Société sur les 3 derniers jours de bourse précédant leur émission. La Tranche A arrivera à échéance six ans après sa date de décaissement. Les intérêts sur la tranche A seront payés en nature, capitalisés annuellement en augmentant le montant principal de la tranche A, et courront à un taux égal à 8 % par an. La BEI a procédé au paiement des 20 millions d'euros le 17 avril 2023.
- Le 4 mai 2023, Collectis a décidé d'arrêter le recrutement et le traitement des patients dans l'essai clinique MELANI-01 évaluant le produit candidat UCARTCS1.
- Le 27 juin 2023, au cours de son assemblée générale, Collectis a nommé la Dr Cécile Chartier à son conseil d'administration. Cécile Chartier est actuellement directrice scientifique de NextVivo, Inc. Avant de rejoindre NextVivo, le docteur Chartier occupait le poste de vice-présidente de la recherche chez Iovance Biotherapeutics, Inc., où elle a dirigé le développement de thérapies de lymphocytes d'infiltration tumorale (TIL) de nouvelle génération, de la recherche au début des essais cliniques. Auparavant, Cécile Chartier a travaillé 12 ans chez OncoMed Pharmaceuticals, où elle a occupé le poste de Senior Director of Target Validation et a dirigé plusieurs équipes de projets thérapeutiques sur les anticorps, de la recherche au développement jusqu'au dépôt d'une demande d'autorisation d'essai clinique aux États-Unis (IND). Elle a également travaillé au sein de Shering (US Berlex) et Transgene (France), où elle s'est concentrée sur la thérapie génique. Le docteur Chartier a obtenu son doctorat en biologie moléculaire à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg et a suivi une formation postdoctorale à la Harvard Medical School.
- A la fin de l'assemblée générale du 27 juin 2023, les mandats des administrateurs Mme Annick Schwebig et M. Hervé Hoppenot ont pris fin. Mme Annick Schwebig et M. Hervé Hoppenot ont donc quitté le Conseil d'Administration.

Depuis le début de l'année 2023 et jusqu'à sa déconsolidation, Calyxt a réalisé les événements clés suivants :

- Le 13 janvier 2023, Calyxt, Inc. et Cibus ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu un accord de fusion définitif selon lequel Calyxt et Cibus fusionneront dans le cadre d'une transaction entièrement en actions. La fusion donnera naissance à une nouvelle société de premier plan qui associera les deux pionniers de l'édition de

gènes en agriculture et créera l'une des installations les plus sophistiquées au monde pour le développement de caractères et la sélection végétale de nouvelle génération. Selon les termes de l'accord de fusion, Calyxt émettra des actions ordinaires aux actionnaires de Cibus dans un rapport d'échange tel qu'à l'issue de la fusion, les actionnaires de Calyxt détiendront environ 5% de la société combinée, sous réserve des ajustements autorisés par l'accord de fusion. Les conseils d'administration des deux sociétés ont approuvé la transaction à l'unanimité. Parallèlement à la signature du contrat de fusion, certains dirigeants de Calyxt, tous les administrateurs de Calyxt et Collectis, S.A., le principal actionnaire de Calyxt, ont signé des accords de soutien en faveur de la fusion. À la clôture de l'opération, la société combinée, rebaptisée Cibus Inc, sera cotée sur le Nasdaq Capital Market.

Faits marquants après le 30 septembre 2023 :

- Le 1er novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont conclu (i) un accord de collaboration en matière de recherche conjointe (" l'accord de collaboration "), (ii) un accord d'investissement portant sur un investissement initial de 80 millions de dollars et (iii) un protocole d'accord portant sur un investissement supplémentaire de 140 millions de dollars. Cette opération est décrite en Note 20.

Aperçu des opérations financières :

Nous avons subi des pertes nettes presque chaque année depuis notre création. La quasi-totalité de nos pertes nettes découle des coûts engagés dans le cadre de nos programmes de développement et des frais de vente, généraux et administratifs associés à nos activités. Alors que nous poursuivons nos programmes intensifs de recherche et de développement, nous prévoyons de continuer à engager des dépenses importantes et de subir à nouveau des pertes d'exploitation au cours de périodes futures. Nous prévoyons que ces dépenses augmenteront considérablement si et à mesure que nous :

- Faisons progresser nos essais cliniques sponsorisés AMELI-01, BALLI-01 et NatHaLi-01
- Continuons de faire progresser la recherche et le développement de nos produits candidats actuels et futurs en immuno-oncologie ; de faire progresser la recherche et le développement dans les produits candidats HSC
- Poursuivons le développement et affinons le processus de fabrication de nos produits candidats en immuno-oncologie
- Maintenons nos installations de fabrication à Paris (France) et à Raleigh (Caroline du Nord, États-Unis), poursuivons la production dans nos installations de fabrication internes et changeons ou ajoutons d'autres fabricants ou fournisseurs de matériaux biologiques pour soutenir nos capacités de fabrication internes
- Recherchons les approbations réglementaires et de commercialisation pour nos produits candidats, le cas échéant, dont le développement est terminé avec succès
- Établissons une infrastructure de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser tout produit pour lequel nous pourrions obtenir une autorisation de commercialisation
- Cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires
- Acquérons ou concédons sous licence d'autres produits candidats, technologies ou matériel biologique
- Effectuons des paiements d'étape ou autres dans le cadre de tout accord de licence
- Maintenons, protégeons et développons notre portefeuille de propriété intellectuelle
- Cherchons à attirer et retenir du personnel qualifié nouveau et existant
- Créons une infrastructure supplémentaire pour soutenir nos activités en tant que société ouverte
- Subissons des retards ou rencontrons des problèmes avec l'un des éléments ci-dessus.

Nous ne nous attendons pas à générer des revenus importants des ventes de nos candidats médicaments tant que nous n'avons pas réussi le développement d'un ou de plusieurs de nos candidats médicaments, ou obtenu une autorisation de commercialisation pour ceux-ci, ce qui va nécessiter plusieurs années, selon nos estimations, et fait l'objet d'une incertitude élevée. Par conséquent, nous prévoyons qu'il nous faudra lever des capitaux supplémentaires avant de réaliser le développement clinique de nos candidats médicaments. En attendant de générer des revenus substantiels des ventes de nos candidats médicaments, le cas échéant, nous entendons financer nos activités d'exploitation grâce à une combinaison de paiements d'étape reçus dans le cadre de nos alliances stratégiques, d'apports en capitaux propres, de financements de la dette, d'aides ou de collaborations gouvernementales ou d'autres tiers, ainsi que d'accords de licence. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de lever des fonds supplémentaires ou de conclure ces types d'accords en cas de besoin, même à des conditions favorables, ce qui aurait un impact négatif sur notre situation financière et pourrait nous obliger à retarder, limiter, réduire ou mettre fin à nos programmes de développement ou efforts de commercialisation, ou accorderait à d'autres les droits de développer ou de commercialiser des candidats médicaments que nous préfererions sinon développer et commercialiser nous-mêmes. L'incapacité à obtenir un financement supplémentaire pourrait nous amener à cesser les opérations, en totalité ou en partie.

Nos états financiers intermédiaires clos au 30 septembre 2023 ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, ou IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board, ou IASB.

Résultats des opérations

Comparaison entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2022 et 2023

Chiffre d'affaires :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Accords de collaboration	2 496	-	-100,0%
Autres revenus	651	472	-27,5%
Chiffre d'affaires	3 147	472	-85,0%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

La baisse du chiffre d'affaires de 2,7 millions de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 reflète principalement la reconnaissance de deux paiements d'étape de 1,5 million de dollars de Cytovia et la reconnaissance de 1,0 million de dollars lié au changement de contrôle d'un licencié conformément aux termes de son contrat de licence avec Collectis et de l'amendement à ce contrat de licence (extension de la durée de son option), en 2022 tandis que le revenu en 2023 est immatériel.

Autres produits :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Crédit impôt recherche	5 248	5 836	11,2%
Autres produits	7	895	13624,0%
Autres produits d'exploitation	5 255	6 731	28,1%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

L'augmentation des autres produits d'exploitation de 1,5 million de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 reflète une augmentation de 0,6 million de dollars du crédit d'impôt recherche à la suite d'une hausse des dépenses éligibles, ainsi que la reconnaissance de 0,8 million de dollars de revenu lié au contrat de subvention et avance remboursable auprès de Bpifrance (« BPI ») pour financer partiellement un programme de recherche lié au produit Collectis UCART 20x22. Nous avons reçu le 19 juin 2023 un paiement de 0,9 million de dollars de BPI concernant l'avance remboursable. Celle-ci peut être définie comme un prêt public d'après IAS20. Ce prêt portant un taux d'intérêt inférieur au taux de marché, nous constatons l'écart entre la trésorerie effectivement reçue et le montant que nous aurions reçu avec un taux de marché en subvention. La juste valeur de cette avance a été déterminée à 0,4 million de dollars, résultant en une subvention de 0,5 million. Ce montant a été reconnu au compte de résultat de la période close le 30 septembre 2023, en plus des 0,3 million de dollars de subvention contractuelle reconnus au 31 mars 2023 car les conditions de versement de celle-ci étaient remplies.

Coût des revenus :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Coût des biens vendus	-	-	-
Coût des redevances	(1 081)	(570)	-47,3%
Coût des revenus	(1 081)	(570)	-47,3%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Le coût des revenus a baissé de 0,5 million de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 en raison de la baisse du revenu lié à des contrats de collaboration.

Frais de recherche et de développement :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(34 624)	(25 686)	-25,8%
Achats et charges externes et autres	(41 443)	(36 433)	-12,1%
Frais de recherche et développement	(76 067)	(62 119)	-18,3%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, les dépenses de recherche et développement ont diminué de 13,9 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à (i) la baisse des charges de personnel de 8,9 millions de dollars (de 34,6 millions de dollars en 2022 à 25,7 millions de dollars en 2023) essentiellement due à des départs de salariés et la baisse des charges fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie en raison de la non atteinte de certaines conditions de performance du plan d'attribution d'actions gratuites d'octobre 2020 et (ii) la baisse de 5,0 millions de dollars de nos achats, charges externes et autres (de 41,4 millions de dollars en 2022 à 36,4 millions de dollars en 2023) suite à la baisse des achats de consommables et charges de sous-traitance et notre continuation d'internalisation des activités de production et de qualité afin de supporter nos activités R&D.

Frais administratifs et commerciaux :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Charges de personnel	(6 347)	(5 047)	-20,5%
Achats et charges externes et autres	(9 450)	(7 094)	-24,9%
Frais administratifs et commerciaux	(15 797)	(12 141)	-23,1%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, la baisse des frais administratifs et commerciaux de 3,7 millions de dollars est attribuable (i) à la baisse de 1,3 million de dollars des charges de personnel (de 6,3 millions de dollars en 2022 à 5,0 millions de dollars en 2023) due à des départs de salariés et la baisse des charges fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie en raison de la non atteinte de certaines conditions de performance du plan d'attribution d'actions gratuites d'octobre 2020 et (ii) à la baisse de 2,4 millions de dollars des achats, charges externes et autres charges (passant de 9,5 millions de dollars en 2022 à 7,1 millions de dollars en 2023) due aux frais d'implémentation en 2022 de notre nouveau système de gestion financière (ERP).

Autres produits et charges opérationnels :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Autres produits et charges opérationnels	649	(96)	-114,8%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Les autres charges opérationnelles entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 ont diminué de 0,7 million de dollars principalement en raison de la reconnaissance d'un litige commercial de 0,5 million de dollars en 2023 et un produit de 0,5 million de dollars de cession de droits d'utilisation relatifs à la portion sous-louée de nos bureaux à New York, reconnue sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2022, partiellement compensés par l'impact de 0,3 million de dollars de la sous-location de nos bureaux à New York pendant 3 mois en 2022 contre 9 mois en 2023.

Résultat financier :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Produit financiers	15 158	37 960	150,4%
Charges financières	(4 139)	(23 085)	457,8%
Résultat financier	11 019	14 875	35,0%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

L'augmentation des produits financiers de 22,8 millions de dollars, entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, est principalement due au profit lié à la déconsolidation de Calyxt de 21,8 millions de dollars, à l'augmentation des intérêts reçus sur nos investissements financiers de 1,5 million de dollars, au gain de 1,3 million de dollars de la juste valeur des options attribuées à la BEI, au gain de 0,2 million de dollars de la juste valeur des valeurs mobilières de placement, partiellement compensée par la baisse du gain de change de 0,8 million de dollars (13,3 millions de dollars en 2022 contre 12,4 millions de dollars en 2023, dont 8,0 millions de dollars reclassés depuis les gains et pertes enregistrés en capitaux propres à la suite de la déconsolidation de Calyxt), et le gain de la juste valeur de la créance relative à la note Cytovia de 1,2 millions de dollars reconnu au cours de la période close le 30 septembre 2022.

La hausse des charges financières de 18,9 millions de dollars, entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, est principalement attribuable à la perte de juste valeur de 6,2 millions de dollars de l'investissement dans Calyxt depuis la déconsolidation, la perte de la juste valeur de 6,8 millions de la note convertible Cytovia jusqu'à la date d'échéance du 30 juin 2023, l'augmentation de 1,1 million de dollars de la perte de crédit attendue de la créance Cytovia depuis le 30 juin 2023, la hausse de 3,9 millions de dollars des pertes de change (1,3 million de dollars en 2022 contre 5,2 millions de dollars en 2023), des intérêts d'emprunt BEI de 1,0 million de dollars, des intérêts de préfinancement du Crédit Impôt Recherche par la BPI de 0,2 million de dollars, partiellement compensés par une baisse de 0,3 million de dollars de la charge d'intérêts sur les contrats de location.

Résultat net des activités abandonnées

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022 *	2023	2023 vs 2022
Résultats des activités destinées à être cédées	(12 601)	(10 377)	-17,7%

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées.

Les résultats des activités destinées à être cédées constituent la perte de Calyxt jusqu'à déconsolidation. Les tableaux référents à la période de neuf mois close le 30 septembre 2023 présentent les résultats de Calyxt sur une période de cinq mois du 1er janvier au 31 mai 2023.

La diminution de 2,2 millions de dollars de la perte nette des activités abandonnées entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 est principalement due à la perte nette de 5,7 millions de dollars de Calyxt au troisième trimestre 2022 contre 0 au troisième trimestre 2023, Calyxt ayant été déconsolidée, partiellement compensée par une augmentation de 3,5 millions de dollars de la perte nette sur les deux premiers trimestres entre 2022 et 2023. Cette augmentation de 3,5 millions de dollars se décompose comme suit : (i) une augmentation de 9,2 millions de dollars de la perte financière nette et (ii) une augmentation de 1,5 millions de dollars des autres charges d'exploitation, partiellement compensées par (i) une diminution de 2,8 millions de dollars des dépenses de R&D (de 6,3 millions de dollars en 2022 à 3,5 millions de dollars en 2023) et (ii) une diminution de 4,5 millions de dollars des dépenses de SG&A (de 6,8 millions de dollars en 2022 à 2,3 millions de dollars en 2023).

Résultat net :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022	2023	2023 vs 2022
Résultat net de la période	(85 476)	(63 590)	-25,6%

Le résultat net inclut le résultat des activités abandonnées.

La diminution de 21,9 millions de dollars de la perte nette entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, est principalement due à (i) la baisse de 7,4 millions de dollars des achats et charges externes, (ii) la baisse de 5,4 millions de

dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 5,0 millions de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, (iv) une augmentation du gain financier de 3,9 millions de dollars, (v) une diminution de 0,5 million de dollars des coûts des revenus et (vi) une diminution de la perte nette de 2,2 millions de dollars des activités abandonnées, partiellement compensées par (i) une augmentation des autres charges de 0,7 million de dollars (ii) une diminution des revenus et autres revenus de 1,2 million de dollars, , (iii) une augmentation de 0,2 million de dollars de charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription d'actions et (iv) une augmentation de 0,4 million de dollars des taxes sur le résultat.

Résultat net, part des minoritaires :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,		% de variation
	2022	2023	2023 vs 2022
Résultat net, part des minoritaires	(6 150)	(5 393)	-12,3%

Au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2023, nous avons comptabilisé une perte de 5,4 millions de dollars attribuable aux intérêts minoritaires. Cette diminution de 0,8 million de dollars entre les périodes de neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 est une conséquence de la déconsolidation de Calyxt au 1er juin 2023, partiellement compensée par l'augmentation de la perte nette de Calyxt au cours de la période des premiers cinq mois de 2023 en comparaison de la même période en 2022.

Résultats sectoriels

Les informations financières relatives à chaque secteur opérationnel figurent ci-après. Les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratifs et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie sont utilisés par le CMDO pour l'appuyer dans les prises de décisions relatives à l'allocation des ressources aux différents segments et à l'évaluation de leur performance. Le CMDO n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Compte tenu de la fusion envisagée par l'accord entre Calyxt, Cibus et d'autres parties, Calyxt répond aux critères de "détention en vue de la vente" spécifiés dans la norme IFRS 5 et se qualifie en tant qu'activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 jusqu'à ce que le Groupe perde le contrôle.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Parce qu'il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, notre direction considère que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre segments. Les transactions intra-segment sont éliminées au sein des résultats du segment et les transactions inter-segment sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Le tableau suivant synthétise les revenus des secteurs et le bénéfice (perte) d'exploitation sectoriel pour les neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2023 :

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022 *	2023
	En milliers de dollars	
Résultat net, part du Groupe	(79 326)	(58 197)
Ajustement des instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie pour les activités poursuivies		
Frais de recherche et développement	3 943	131
Frais administratifs et commerciaux	1 713	482
Total des instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie pour les activités poursuivies	5 656	612
Ajustement des instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie pour les activités destinées à être cédées	1 555	1 640
Instruments de rémunération en actions sans impact sur la trésorerie, part des minoritaires	7 211	(852)
Résultat net ajusté, part du Groupe	(72 114)	(56 797)

*Ces montants reflètent les ajustements selon la présentation des opérations abandonnées

Le total des secteurs opérationnels présenté comprend les activités abandonnées, qui ne sont pas présentées dans le compte de résultat, conformément à la présentation de la norme IFRS 5.

Nous allouons la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions (plutôt qu'en fonction de la société liée à l'employé concerné par ces attributions), car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions Collectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt, Inc. sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'actions.

Le chiffre d'affaires externe et autres produits de notre segment Thérapeutique a diminué de 1,2 million de dollars, passant de 8,4 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022 à 7,2 millions de dollars pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023. Cette diminution est principalement due à la reconnaissance de deux paiements d'étape de Cytovia en 2022 et le changement de contrôle d'un licencié alors qu'aucun paiement d'étape n'a été reconnu en 2023, partiellement compensée par l'augmentation du Crédit impôt recherche en 2023 et la reconnaissance de la subvention liée au contrat de subvention et d'avance remboursable avec la « BPI ».

La baisse des charges d'exploitation de 17,4 millions de dollars, entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023, s'explique principalement par (i) la baisse des achats, charges externes et autres de 7,4 millions de dollars, (ii) la baisse de 5,4 millions de dollars des dépenses de personnel, (iii) la baisse de 5,0 millions de dollars des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, partiellement compensées par (i) la hausse des autres charges opérationnelles de 0,7 million de dollars et (ii) la hausse de 0,2 million de dollars des charges sociales liées à l'attribution de droits de souscription d'actions.

La perte opérationnelle avant impôt a diminué de 16,2 millions de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023.

L'augmentation de 3,9 millions de dollars du gain financier entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023 résulte principalement du produit de la déconsolidation de Calyxt et des produits financiers provenant des placements financiers partiellement compensés par la juste valeur de notre participation de Calyxt et la baisse de juste valeur de la créance Cytovia.

La perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis a diminué de 21,1 millions de dollars entre les neuf mois clos le 30 septembre 2022 et 2023.

Liquidités et ressources en capital

Introduction

Depuis la création de la Société en 2000, nous avons subi des pertes et des déficits cumulés des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, et nous prévoyons que nous continuerons à subir des pertes au minimum durant les quelques années à

venir. Nous prévoyons la poursuite de la hausse de nos charges de recherche et de développement et de nos frais administratifs et commerciaux ; en conséquence, nous aurons besoin pour financer nos activités de fonds supplémentaires que nous pourrions lever grâce à une combinaison d'émissions d'actions, de financements par endettement, de refinancement par d'autres tierces parties, d'accords de commercialisation et de distribution et autres collaborations, alliances stratégiques et accords de licence.

Depuis la création de la Société, nous avons financé nos activités essentiellement au travers de placements privés et publics de nos titres de participation, des revenus de subvention, des paiements reçus au titre des licences de propriété intellectuelle, des remboursements des créances de crédit d'impôt recherche et des paiements issus de nos contrats de licence avec Allogene et Servier.

Nos actions ordinaires sont négociées sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris depuis le 7 février 2007 et nos ADS sont négociées sur le Nasdaq Global Market à New York depuis le 30 mars 2015.

Gestion des liquidités

Au 30 septembre 2023, nos actifs financiers courants ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 67,4 millions de dollars.

Le surplus de trésorerie immédiatement disponible est investi conformément à notre politique d'investissement, principalement dans une perspective de préservation des liquidités et du capital. Actuellement, nos trésorerie et équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes bancaires, des SICAV monétaires et des dépôts bancaires à terme, principalement en France. Au 30 septembre 2023, 44,5 millions de dollars de notre trésorerie et de nos équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains.

Historique des variations des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous synthétise les sources et les utilisations de notre trésorerie pour les neuf mois clos les 30 septembre 2022 et 2023.

Les flux de trésorerie de Calyxt, qui sont classés en activités abandonnées dans les états financiers au 31 décembre 2022 sont inclus dans les soldes présentés ci-dessous.

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2022	2023
	en milliers de dollars	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	(86 224)	(64 463)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 598)	(1 858)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	6 187	41 285
Total	(82 635)	(25 036)
Ecarts de change sur trésorerie en devises	(5 352)	(822)

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 64,5 millions de dollars sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 34,4 millions de dollars, aux salaires et aux charges sociales pour 31,7 millions de dollars, et à 3,6 millions de dollars de paiements d'exploitation de Calyxt, partiellement compensés par 1,5 million de dollars de revenus de licences de Collectis, 1,0 million de dollars de remboursement de contributions patronales sur options de souscriptions et par la réception de 2,1 millions de dollars de produits issus de nos investissements financiers.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de 86,2 millions de dollars sont principalement attribuables aux paiements fournisseurs pour 40,0 millions de dollars, aux salaires et charges sociales pour 36,3 millions de dollars et 15,0 millions de dollars d'autres paiements d'exploitation Calyxt partiellement compensés par le paiement de 3,1 millions de dollars de revenus de collaboration et de licence et le remboursement de 2,0 millions de dollars de taxes.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement de 1,9 million de dollars reflètent la déconsolidation de trésorerie de Calyxt pour 1,6 million de dollars, nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment en France pour 0,8 million de dollars, partiellement compensés par le remboursement d'un dépôt de garantie d'un fournisseur aux Etats Unis pour 0,4 million de dollars.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement de 2,6 millions de dollars reflètent nos investissements dans l'équipement R&D et les agencements de bâtiment à la fois aux États-Unis et en France pour 2,0 millions de dollars, le reste étant lié à l'activité du Segment Plantes pour 0,6 million de dollars.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2023, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement de 41,3 millions de dollars reflètent principalement l'encaissement par Collectis de 25,1 millions de dollars de produits de l'Offre complémentaire, de l'encaissement de 21,7 millions de dollars relatif à l'emprunt contracté auprès de la BEL, le paiement reçu de 5,7 millions de dollars de préfinancement de crédit impôt recherche 2022, l'avance remboursable de 0,8 million de dollars reçue de BPI et 2,5 millions de dollars de financement provisoire reçu par Calyxt de la part de Cibus, partiellement compensés par les coûts de transaction de l'augmentation de capital pour 1,5 million de dollars, le paiement sur les dettes locatives pour 9,1 millions de dollars et le remboursement de l'emprunt PGE pour 3,8 millions de dollars.

Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2022, nos flux de trésorerie nets liés aux activités de financement reflètent principalement les levées d'options d'achat d'actions et de levée de fonds de Calyxt au cours de la période pour un montant net de 10,4 millions d'euros (dont frais de transaction pour 0,8 million de dollars), et le paiement de 5,8 millions de dollars de préfinancement de crédit d'impôt recherche 2021, partiellement compensé par le paiement par le paiement sur les dettes locatives pour 9,8 millions de dollars avec notre propriétaire à New York ainsi que 0,2 million de dollars d'intérêts payés sur le prêt « PGE ».

Besoins en capital d'exploitation.

Notre consommation de trésorerie est entraînée par nos activités opérationnelles internes, ainsi que nos activités externalisées, y compris les dépenses des activités précliniques et les activités de fabrication et de transfert de technologie payables à nos fournisseurs CMO (« Contract Manufacturing Organization »), les coûts et les dépenses associées à nos essais cliniques, incluant les paiements aux centres de recherche clinique, les sociétés de recherche contractuelles CRO (« Contract Research Organization ») impliqués dans les essais cliniques et les tiers fournissant les services logistiques et de tests, ainsi que les coûts et dépenses liées aux constructions et à la mise en services de nos sites de fabrication internes. De plus, nous engageons des paiements annuels significatifs et des frais de redevances liés à nos accords de licence avec différentes parties, notamment l'Institut Pasteur (expiré en 2020), Life Technologies et l'Université du Minnesota. De par notre statut de société anonyme aux États-Unis, nous prévoyons également des charges substantielles, notamment les honoraires d'audit et juridiques, ainsi que les frais de conseil en matière de réglementation et de fiscalité afin de rester en conformité avec la réglementation de la bourse américaine et de la SEC.

À ce jour, nous n'avons pas généré de revenus provenant de la vente de produits thérapeutiques. En plus de notre trésorerie générée par les opérations (y compris les paiements au titre de nos accords de collaboration), nous avons financé nos opérations principalement par le biais d'offres publiques et privées de nos titres de participation, des revenus de subventions, des paiements reçus en vertu de licences de propriété intellectuelle et des remboursements de crédits d'impôt recherche.

Nous ne savons pas quand, ni même si, nous allons générer des recettes provenant des ventes de produits thérapeutiques. Nous ne pensons pas générer des revenus importants provenant de la vente de produits sauf si, et jusqu'à ce que, nous obtenions l'homologation et commercialisons l'un de nos candidats médicaments actuels ou futurs.

Nous sommes soumis à tous les risques inhérents au développement de nouveaux produits de thérapie génique, et nous pouvons rencontrer des dépenses imprévues, des difficultés, des complications, des retards et d'autres facteurs inconnus qui peuvent nuire à nos activités.

Nous prévoyons que nous aurons besoin de financements supplémentaires dans le cadre de la poursuite de nos activités, y compris pour poursuivre le développement de nos produits candidats existants et pour poursuivre d'autres activités de développement liées à d'autres produits candidats.

Le 1er novembre 2023, Collectis et AstraZeneca ont conclu un accord de collaboration de recherche conjointe ("l'Accord de collaboration AZ"), et un accord d'investissement relatif à une prise de participation initiale de 80 millions de dollars ("l'Accord d'investissement initial AZ"), ainsi qu'un protocole d'accord non contraignant (le "Protocole d'accord AZ", soumis à confirmation par les deux parties à l'issue d'un processus de consultation du comité d'entreprise de Collectis) relatif à une prise de participation supplémentaire de 140 millions de dollars (ensemble avec l'Accord de collaboration AZ, l'Accord d'investissement initial AZ et le Protocole d'accord AZ, les "Transactions AZ"). Dans le cadre des Transactions AZ, Collectis recevra les paiements suivants au quatrième trimestre 2023 (les "Paiements AZ du quatrième trimestre") qui ne sont pas soumis

à des conditions suspensives (i) un paiement initial de 25 millions de dollars, conformément à l'Accord de Collaboration AZ, et (ii) 80 millions de dollars conformément à l'Accord d'Investissement Initial AZ.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 67,4 millions de dollars au 30 septembre 2023, les 105 millions de dollars provenant des Paiements AZ du quatrième trimestre et l'emprunt prévu de 15 millions d'euros au titre de la tranche B du contrat de financement de 40 millions d'euros conclu avec la BEI, nous estimons avoir une piste de trésorerie jusqu'au deuxième trimestre 2025 et que nous disposons donc de ressources suffisantes pour poursuivre nos activités pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Conformément au Protocole d'accord d'AZ, Cellectis est éligible pour recevoir un paiement de 140 millions de dollars sous la forme d'une transaction en actions. Si l'accord d'investissement ultérieur envisagé par le Protocole d'accord AZ est conclu, ce paiement serait soumis (i) à l'approbation des actionnaires de Cellectis à la majorité des deux tiers des votes exprimés par les actionnaires votants, (ii) à l'autorisation de cet investissement par le Ministère français de l'économie conformément à la réglementation française sur les investissements directs étrangers, et (iii) à d'autres conditions de clôture habituelles. En supposant qu'elle reçoive ces 140 millions de dollars supplémentaires, la Société prévoit que sa piste de trésorerie sera prolongée jusqu'en 2026.

Notre évaluation de la période pendant laquelle nos ressources financières seront suffisantes pour soutenir nos opérations est une déclaration prospective et implique des risques et des incertitudes, et les résultats réels pourraient varier en raison d'un certain nombre de facteurs. Cette estimation prend en compte les paiements effectués par nos partenaires stratégiques de licence et en particulier certaines étapes liées à l'avancement des programmes CD19 et anti-BCMA d'Allogene. Nous avons basé cette estimation sur des hypothèses qui peuvent s'avérer fausses, et nous pourrions utiliser nos ressources en capital disponibles plus tôt que nous ne le prévoyons actuellement. Nos besoins de financement futurs, à court et à long terme, dépendront de nombreux facteurs, y compris, mais sans s'y limiter :

- la conclusion du Protocole d'accord AZ portant sur la prise de participation supplémentaire envisagée et la satisfaction des conditions y afférentes pour la réception d'un investissement supplémentaire de la part d'AstraZeneca ;
- le lancement, la progression, le calendrier, les coûts et les résultats des études précliniques et cliniques pour nos candidats médicaments
- la capacité de produire nos produits en France et aux Etats-Unis
- le résultat, le calendrier et le coût des homologations par les instances américaines et non américaines de régulation, en prévoyant l'éventualité qu'elles nous imposent d'entreprendre des études complémentaires
- la capacité de nos candidats médicaments à progresser avec succès au cours du processus de développement clinique
- les coûts engagés pour déposer, poursuivre, défendre et faire valoir des revendications de brevets et autres droits de la propriété intellectuelle
- notre besoin d'étendre nos activités de recherche et de développement
- notre besoin et notre capacité à embaucher plus de personnel
- notre besoin de mettre en place de nouvelles infrastructures et de nouveaux systèmes internes, y compris des procédés de fabrication de nos candidats médicaments
- les répercussions des évolutions technologiques et commerciales concurrentes
- le coût d'établissement des capacités de promotion, de commercialisation et de distribution de tous les produits susceptibles d'être homologués

Si nous ne pouvons pas développer nos activités, ou à défaut saisir des opportunités d'affaires, parce que nous manquons de capitaux suffisants, notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation pourraient en être affectés négativement.

Engagements hors bilan

Au 30 septembre 2023, nous n'avons pas d'engagement hors-bilan tels que définis par la SEC.

INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE

Pour des informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché qui nous affectent, voir « Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché » à la rubrique 11 de la partie I du rapport annuel. Il n'y a eu aucun changement important dans les informations qui auraient été fournies dans le cadre de l'élément 3 depuis la fin de l'année précédente jusqu'au 30 septembre 2023.

CONTROLES ET PROCEDURES

Nous devons maintenir un contrôle interne efficace lié à l'émission de nos rapports financiers afin de publier avec précision et rapidité nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, en tant qu'entreprise cotée aux Etats Unis, la loi Sarbanes-Oxley de 2002, ou appelée la loi Sarbanes-Oxley, exige, entre autres, que nous évaluons l'efficacité de nos contrôles et procédures de divulgations d'information financière et l'efficacité de notre contrôle interne lié à l'émission de rapports financiers à la fin de chaque exercice fiscal. Nous avons publié le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément à l'article 404 de la Loi Sarbanes- Oxley, au 31 décembre 2022 dans le 20F enregistré aux Etats-Unis.

Il n'y a eu aucun changement dans le contrôle interne de l'information financière de la société au cours des trois mois clos le 30 septembre 2023 qui ait eu une incidence importante ou qui soit raisonnablement susceptible d'affecter sensiblement le contrôle interne de l'information financière de la société.

AUTRES INFORMATIONS

Procédures judiciaires

Nous pouvons être impliqués dans diverses réclamations et poursuites relatives à nos activités. Nous ne sommes pas actuellement partie dans des procédures judiciaires qui, selon la direction du Groupe, peuvent avoir un impact matériel négatif sur nos activités. Indépendamment du résultat, un litige peut avoir un impact négatif à cause des coûts liés à la défense de nos intérêts et d'indemnités à verser, du temps accordé par la direction au litige au lieu de nos activités, et à d'autres facteurs.

Facteurs de risque

Il n'y a pas de changement significatif aux facteurs de risque décrits au point 3.D. du rapport annuel de Collectis sur le formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.